

PERSPECTIVES



PHILOSOPHIE
L'amitié au temps
du relativisme | **B 9**

PERSPECTIVES
Les ennuis diploma-
tiques du Canada
sous la loupe | **B 2**

MONDE
Un Canadien complice
d'un attentat meurtrier
à Nairobi | **B 7**

III DOSSIER

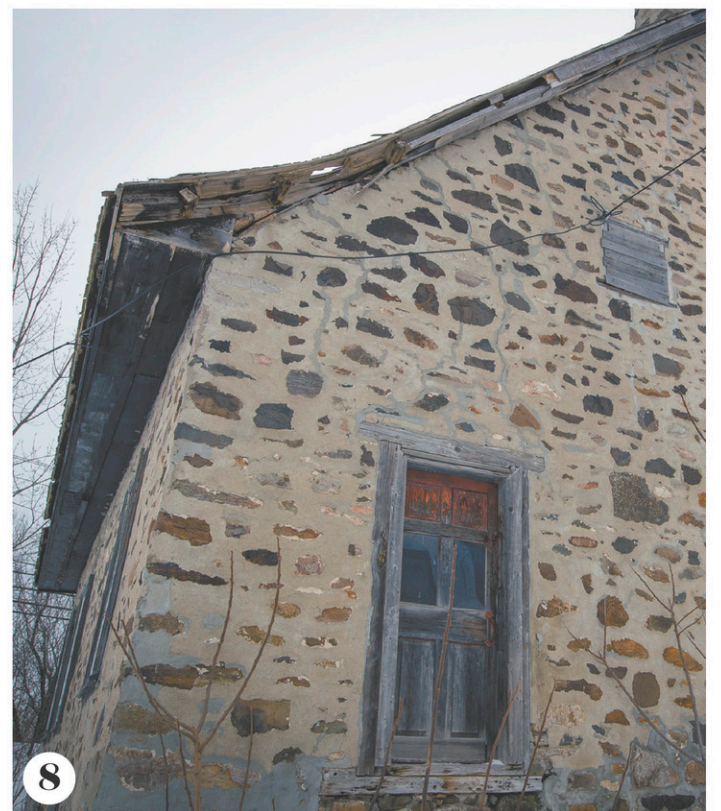
Patrimoine en sursis

D'un côté, des bâtiments protégés par l'État, mais quasi abandonnés. De l'autre, des propriétaires et des villes aux pouvoirs et savoirs hautement variables en matière de patrimoine : comment faire pour protéger l'héritage immobilier du Québec ?



Le très mauvais état d'immeubles patrimoniaux, en principe protégés au plus haut niveau par l'État, donne une perspective inquiétante sur l'efficacité de la loi québécoise en la matière. Huit cas notables, parmi d'autres. Et une réflexion sur l'importance du patrimoine aujourd'hui, et sur les moyens de le défendre.

UN DOSSIER À LIRE EN PAGES B 4 ET B 5



Une diplomatie à vau-l'eau

Les ennuis du Canada avec la Chine et l'Arabie saoudite traduisent des problèmes de fond

« *Canada is back* » : en lançant ce message sans équivoque à Paris en novembre 2015, Justin Trudeau avait placé haute la barre des attentes en matière diplomatique. Trois années et des poussières plus tard, les crises s'accumulent... et Ottawa ne semble pas avoir les bons outils pour les apaiser, dit-on.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR



Le bilan diplomatique du gouvernement Trudeau, c'est que nous sommes en froid avec les quatre grandes puissances de la planète — États-Unis, Chine, Inde et Russie. Sans compter les autres contentieux. »

Jocelyn Coulon a été conseiller de Justin Trudeau sur les affaires internationales avant son élection comme premier ministre, puis conseiller politique de Stéphane Dion quand ce dernier était ministre des Affaires étrangères. Et pour le

chercheur, le constat est cinglant : « Le gouvernement ne semble pas avoir compris que les règles du jeu sur la scène internationale sont en train de changer de façon exceptionnelle. » D'où les nombreux problèmes présents.

Ancien ambassadeur du Canada en Chine (2012-2016), Guy Saint-Jacques n'est pas beaucoup plus tendre envers le gouvernement Trudeau. « Il y a loin de la coupe aux lèvres », dit-il en rappelant le « *Canada is back* » de M. Trudeau. « Pour pouvoir dire que le Canada est de retour, il aurait fallu des investissements supplémentaires en diplomatie, en aide au développement, en maintien de la paix... Il y en a eu, mais trop peu. »

À l'inverse, les faux pas n'ont pas manqué, relève M. Saint-Jacques. Il mentionne notamment le voyage du premier ministre en Inde et le « tweet malhabile » de la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, après l'arrestation de la sœur de Raïf Badawi en Arabie saoudite, l'été dernier.

« Le problème, c'est l'approche, croit Jocelyn Coulon. Le gouvernement et la bureaucratie semblent incapables de juger de ce qui se passe dans le monde, et de s'adapter à ça. L'époque de la diplomatie de la canonnière, où on disait "on ne touche pas à l'homme blanc", c'est fini. Quand M. Trudeau dit que le système judiciaire chinois est arbitraire, surtout pour un Canadien, ça revient un peu à ça. »

Autrement dit : ce n'est pas en critiquant un système selon les standards canadiens que le gouvernement parviendra à ses objectifs. D'autant, ajoute Guy Saint-Jacques à propos du cas chinois, que tout bombage de torse sera à l'avantage de la Chine. « On est face à une superpuissance qui n'est pas habituée de l'être, qui ne sait pas comment se comporter sur la scène internationale, et qui arrive avec un comportement de fier-à-bras, estime l'ex-diplomate. C'est une nouvelle Chine. »

« Je vois mal les Chinois reculer dans

ce processus d'action-réaction où chacun accuse l'autre et se répond », ajoute M. Coulon. Plus de 35 ans après sa première mission en Chine (il y a eu quatre affectations), Guy Saint-Jacques ne se rappelle pas « qu'il y ait jamais eu de relations plus tendues entre les deux pays ».

« Je pense que beaucoup de pays commencent à comprendre qu'ils n'ont pas la puissance pour faire face à la Chine et que ça renforce le besoin d'un système multilatéral qui fonctionne. L'idée d'aller chercher des appuis, un peu comme Ottawa le fait présentement par rapport à la Chine, est intéressante dans le nouveau contexte. »

Coup de poignard

L'arrestation de la directrice financière de Huawei par le Canada en décembre — à la demande des États-Unis — a été perçue par Pékin comme un « coup de poignard dans le dos » par un ami, selon les mots de l'ambassadeur de la Chine

III DÉMOCRATIE

La trahison des élites

Aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou en France, partout la rupture entre la base et le sommet

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Les démocraties contemporaines seraient, sinon malades, au moins éprises du populisme. De gauche ou de droite. En tout cas, la liste des formations politiques et des leaders au pouvoir qui se réclament de la substantifique volonté du peuple réel, par-delà les vieux partis et les surpuissantes corporations, ne cesse de s'allonger.

Les preuves du complémentaire, sinon du contraire, semblent pourtant s'accumuler tout autant. Au fond, au lieu d'une — ou en même temps qu'une — sorte de nouvelle rébellion des masses, n'assiste-t-on pas à une trahison des élites ?

Des exemples récents ? Les chicanes entêtées au sommet à Washington — « si tu veux m'empêcher de prononcer mon discours sur l'état de l'Union, alors je vais clouer ton avion au sol... » —, tous ces enfantillages calculés font que les États-Unis poursuivent la plus longue paralysie (*shutdown*) du gouvernement fédéral. La France, elle, connaîtra samedi sa dixième manifestation des gilets jaunes contre des politiques centrales jugées paupérisantes, pas exactement ce qui avait été promis.

En Suède, la formation d'un gouvernement de coalition cette semaine a mis quatre longs mois après les dernières élections à se matérialiser. Et puis, bien sûr, les députés de Londres viennent de rejeter avec une majorité écrasante l'entente de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) deux ans après le référendum affirmant ce choix. *Vox populi* ?

Au lendemain du vote fatidique et historique à Westminster, l'essayiste indien Penkaj Mishra a publié dans le *New York Times* un texte d'opinion dans lequel il rend responsable de l'échec du Brexit « l'incompétence maligne de la classe dirigeante britannique ». Il y fait un parallèle avec le « retrait catastrophique » des Anglais de leur « empire indien » en 1947, les mêmes représentants de « l'élite britannique ayant révélé à plusieurs reprises depuis deux ans leur orgueil, leur entêtement et leur inaptitude ».

Au secours, Christopher !

La trahison des élites donc. La formule se retrouve dans le titre du livre de l'historien des idées et des mentalités Christopher Lasch (1932-1994), *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, paru juste après sa mort. On y retrouve cette formule synthétique, prophétique et lumineuse : « Il fut un temps où ce qui était censé menacer l'ordre social et les traditions civilisatrices de la culture occidentale, c'était la révolte des masses. De nos jours, cependant, il semble bien que la principale menace provienne non des masses, mais de ceux qui sont au sommet de la hiérarchie. »

Il y a certainement de la trahison des peuples et de la démocratie dans les blocages observés un peu partout dans

Les élites déconnectées tendent même à mépriser cette base, par exemple, en ridiculisant les préoccupations que peut avoir le peuple pour certains sujets.

THOMAS VACHON



les gouvernements, y compris ici, par exemple, quand le Parti libéral fédéral a vite reculé sur sa promesse d'instaurer un mode de scrutin proportionnel. Seulement, pour Christopher Lasch, la réalité de la révolution des gens d'en haut dépasse largement le cadre politique pour affecter toute l'organisation de la société.

Dans la perspective de Lasch, les élites révolutionnaires dirigent le gouvernement, les ministères, des compagnies qui profitent de la mondialisation, mais elles sont aussi publicistes, *traders*, programmeurs, artistes ou même journalistes. Ces groupes au sommet de la pyramide font la promotion de la mobilité sociale, de l'autonomie individuelle, de la réussite par le dépassement de soi, de la méritocratie comme du cosmopolitisme. Ce qui laisse en rade les classes moyennes inférieures, les sous-diplômés, les gens des lointaines banlieues et les déclassés de l'économie globale.

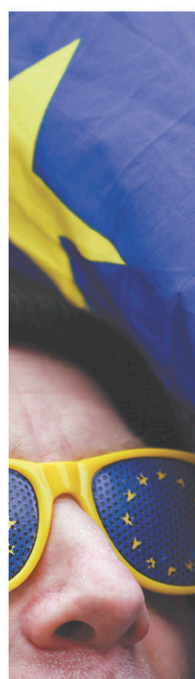
« Christopher Lasch reproche aux élites d'oublier les limites et les besoins de leurs commettants, de négliger les intérêts des électeurs et de tendre à gouverner sans se soucier de la base, explique le philosophe Thomas Vachon. Les élites déconnectées tendent même à mépriser cette base, par exemple, en ridiculisant les préoccupations que peut avoir le peuple pour certains sujets. »

Philosophe de formation, Thomas Vachon travaille à une thèse sur Christopher Lasch à l'Université d'Ottawa. Son sujet traite de la conception et de la critique du libéralisme et du progrès chez Lasch.

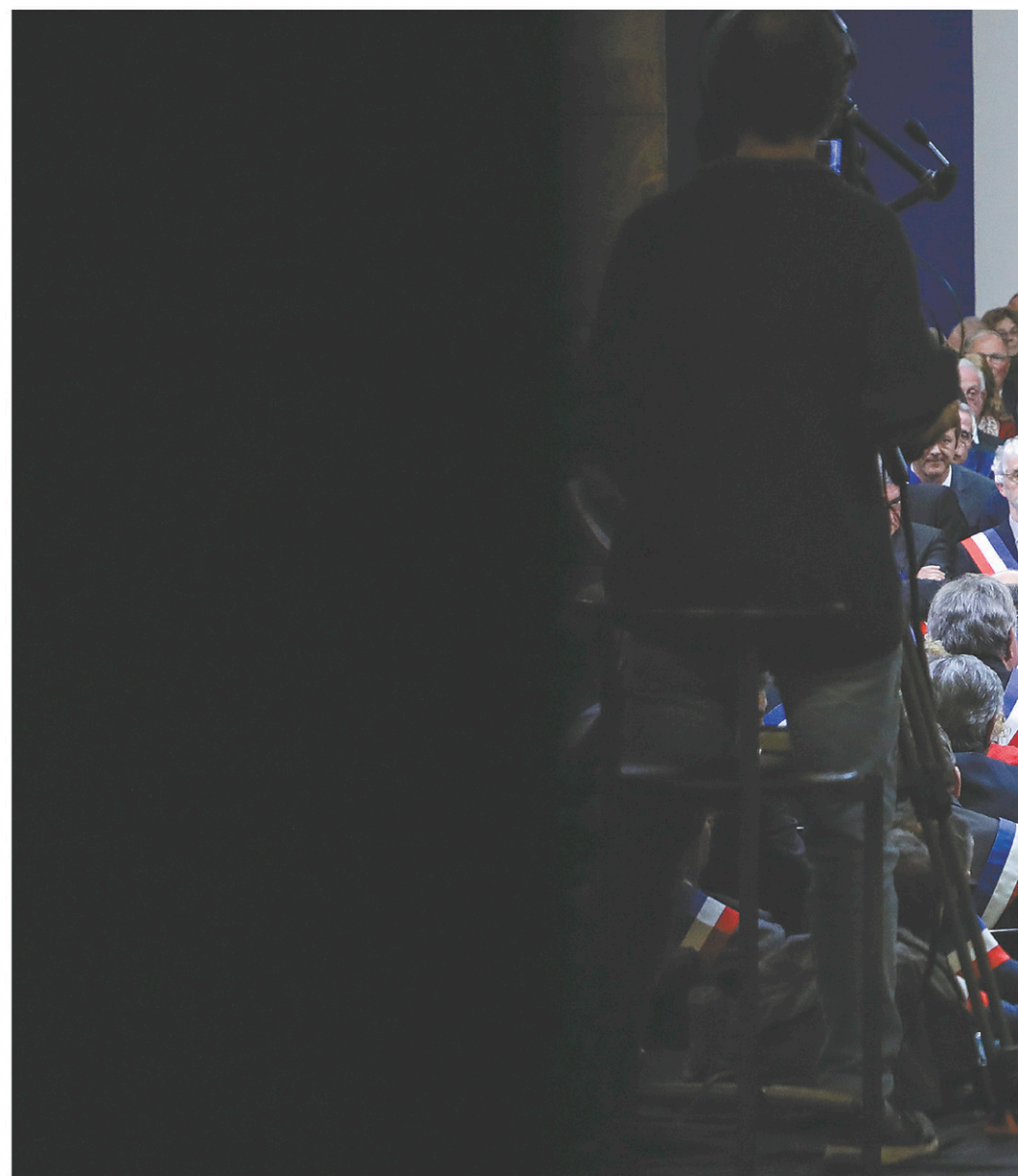
« Cet auteur, malheureusement un peu tombé dans l'oubli, est intéressant pour notre époque parce que c'est un historien qui s'intéresse à la société américaine contemporaine. Il a notamment écrit pour se demander comment il est encore possible de croire à l'idéologie du progrès à notre époque. Cette illusion, je la tiens dans ma main, avec mon cellulaire, avec la technique qui devrait nous mener au "seul et vrai paradis", selon le titre de son avant-dernier livre. »

Lasch en avait contre les élans progressistes qui affectent de manière quasi religieusement les entrepreneurs capitalistes comme les socialistes plus ou moins pragmatiques, sans oublier maintenant les zéloteurs à chaud de la nouvelle économie. Il critiquait tout autant la consommation débridée, la destruction de l'environnement et la division du travail. Il se décrivait comme un conservateur de gauche.

Christopher Lasch aide aussi à repenser ce qu'on s'évertue à décrire comme du populisme, mais qui n'en est pas, selon sa vision, conclut M. Vachon. Pour lui, le populisme ressemblerait plutôt à une sorte de voie mitoyenne entre le libéralisme et le socialisme. En tout cas, il devrait mettre l'accent sur les solidarités interindividuelles, la production locale et un respect comme une appréciation juste du passé.



BEN STANSALL
AGENCE
FRANCE-PRESSE



Opération séduction pour Macron

Le président français poursuit sa tournée à l'échelle du pays alors que le prochain acte des gilets jaunes se prépare

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
À PARIS
LE DEVOIR

Le « Grand Débat » que lançait cette semaine le président Emmanuel Macron aura déjà au moins appris une chose aux Français. Grâce à Google Maps et à Wikipédia, la plupart ont en effet appris que Grand Bourgtheroulde était une commune de 4000 habitants située en Normandie au sud de Rouen. Les plus curieux auront même découvert qu'on y fabriquait de magnifiques lampes Berger qui, grâce à un procédé de combustion catalytique, diffusent d'agréables odeurs.

Mais ce n'est pas pour ces raisons que le président a décidé d'y lancer sa grande consultation nationale. C'est plutôt parce que l'endroit correspond au portrait type de ces régions périphériques et semi-rurales depuis longtemps décrites par le géographe Christophe Guilluy. Ni régions urbaines ni banlieues immédiates, c'est ce genre de territoires qui a vu fleurir la révolte des gilets jaunes depuis deux mois.

Mardi soir, on a donc entassé 600 maires de la région dans le gymnase

Bruno Benedetti pour un premier grand débat destiné à lancer une vaste consultation qui durera trois mois et à la suite de laquelle le gouvernement devrait être amené à adopter des résolutions sur des sujets tous plus divers les uns que les autres. Plus tôt, dans une « Lettre aux Français », le président avait en effet énuméré pas moins de 34 questions qui vont de la fiscalité à la transition écologique, en passant par l'organisation du territoire et les formes de démocratie. D'aucuns y ont vu une façon de ressusciter les célèbres cahiers de doléances que l'on remplissait sous l'Ancien Régime le dimanche après la messe. Signe funeste entre tous, chacun sait que ces cahiers furent systématisés à l'approche... de la Révolution française !

Un show télévisé

Comme à Souillac trois jours plus tard, Emmanuel Macron a du coup ressuscité ces longues assemblées (6 heures !) à la Obama qui avaient fait son succès durant la campagne de 2016. D'abord en veston, puis en bras de chemise, le président a longuement répondu aux questions de chacun des maires soigneusement disposés en cercle autour

au Canada. Les relations étaient déjà couci-couça, mais cette affaire Huawei les a sérieusement envenimées.

Vendredi, Justin Trudeau a martelé qu'il estime que les arrestations de deux Canadiens — visiblement en représailles —, de même que la condamnation à mort d'un Canadien arrêté pour trafic de drogue, relèvent de décisions « arbitraires » inacceptables aux yeux du Canada.

« Mais pourquoi donc avoir accepté le mandat américain [d'arrêter la dirigeante de Huawei] ? demande M. Coulon. Ce qu'on s'est retrouvé à faire, c'est d'être coincé entre deux éléphants [Pékin et Washington] qui se battent. On ne va pas en sortir grandi, on va nécessairement léser une des deux capitales. Il aurait fallu y penser avant. »

Dans le cas de l'Arabie saoudite, les points de tensions sont nombreux : emprisonnement du blogueur Raïf Badawi (qui est le « visage des relations entre les deux pays », a souligné Justin Trudeau vendredi) ; contrat de vente de blindés canadiens ; rappel ou renvoi des ambassadeurs respectifs suivant un tweet de M^{me} Freeland dénonçant l'arrestation de militants saoudiens des droits de la personne ; accueil très médiatisé d'une réfugiée saoudienne cette semaine (et menaces de représailles par Riyad)...

Les deux experts ne disent pas que le Canada doit s'abstenir de défendre les



Le premier ministre Trudeau a répondu aux questions des journalistes vendredi, à l'issue de la retraite de son cabinet à Sherbrooke.

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

droits de la personne. Mais en diplomatie, la manière de faire est primordiale pour obtenir des résultats. « Ce n'est pas un spectacle », mentionne Guy Saint-Jacques.

L'effet américain

La dégradation des relations du Canada avec différents pays n'est pas attribuable au Canada seul, reconnaissent MM. Saint-Jacques et Coulon. « La scène internationale n'est jamais statique, on est toujours à la merci de développements imprévus qui compliquent la tâche », mentionne le premier.

Les deux estiment qu'Ottawa paie un peu le prix des agissements de Donald Trump au sud de la frontière. Notamment parce que le dossier de la renégociation de l'accord de libre-échange a complètement accaparé la ministre Freeland. « Ça a détourné l'attention de tout le monde », note l'ex-ambassadeur.

Un impact de ça ? Le Canada a négligé sa campagne pour obtenir un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, dit Jocelyn Coulon. Le vote aura lieu en juin 2020 : 193 pays sont impliqués. « Le Canada va devoir ramer fort pour l'emporter, estime M. Coulon. On a probablement perdu tout le vote arabo-musulman [avec l'Arabie saoudite], on n'a pas d'influence en Afrique, et les puissances avec lesquelles nous sommes en froid ont une grande capacité d'influence à l'ONU. Ça n'augure rien de bon. »

La quadrature du cercle

MICHEL DAVID



Le premier ministre François Legault commence visiblement à être agacé par le refus de Justin Trudeau de répondre clairement à ses demandes.

Cela devrait surtout l'inquiéter. Si M. Trudeau a été moins catégorique qu'au printemps dernier au sujet de la déclaration de revenus unique administrée par Québec, les objections soulevées n'ont pas donné l'impression que la réflexion avait beaucoup évolué à Ottawa.

Entre les intérêts électoraux du PLC et les principes d'une saine gestion des fonds publics qui commanderaient la disparition d'emplois superflus à l'Agence de revenu du Canada, le gouvernement Trudeau semble clairement privilégier les premiers. Il est pourtant évident qu'une déclaration unique ferait réaliser des économies et simplifierait la vie des contribuables.

Aussi bien le Parti conservateur que le Nouveau Parti démocratique se disent prêts à accéder à la demande de M. Legault. L'asymétrie n'est cependant pas un réflexe naturel au PLC, même si le gouvernement Chrétien s'y était résigné dans le cas de la main-d'œuvre.

Que le Québec collecte lui-même son propre impôt sur le revenu constitue déjà une anomalie aux yeux d'Ottawa. Qu'il perçoive aussi l'impôt fédéral serait carrément une hérésie, même s'il le fait dans le cas de la TPS.

La défunte Option nationale proposait jadis que Québec perçoive tous les impôts et ne retourne à Ottawa que la part qu'on estimerait lui revenir. Même si un tel scénario est hypothétique, M. Trudeau ne tient sans doute pas à le rendre techniquement possible.

•••••

Dans le cas de l'immigration, Ottawa entend traiter comme un tout l'abaissement de 20 % des seuils projeté par le gouvernement Legault et la pénurie de la main-d'œuvre, ce que le ministre des Affaires intergouvernementales, Dominic Leblanc, a qualifié de « quadrature du cercle ».

On veut également inclure dans l'équation la compensation de 300 millions que Québec réclame pour l'accueil des migrants. Cela pourrait signifier qu'à partir du moment où le Québec aurait moins d'immigrants à intégrer et que la somme forfaitaire prévue à cet effet dans l'entente Québec-Canada excéderait donc les besoins, le surplus pourrait servir à éponger une partie des coûts de l'accueil des migrants, diminuant d'autant la facture d'Ottawa.

Personne ne s'attend à ce que le premier ministre Legault obtienne satisfaction sur toute la ligne dans un premier mandat, mais la crédibilité de ses prétentions autonomistes exige qu'il fasse un minimum de gains et les astres ne seront sans doute jamais aussi bien alignés que maintenant

Il y a enfin la question des tests de valeurs et de français que M. Legault voudrait imposer non seulement aux immigrants économiques, mais aussi à ceux qui viendraient au Québec dans le cadre du programme de réunification des familles.

En conférence de presse, M. Trudeau s'est encore esquivé, mais l'obligation de réussir ces tests contrevient à tout le moins à l'esprit de la liberté d'établissement garantie par la Charte canadienne des droits, ce qu'il pourrait difficilement accepter. Au Québec même, le test des valeurs est d'ailleurs loin de faire l'unanimité.

•••••

Malgré le chantage à l'élection auquel M. Legault se livre en toute ingénuité, la partie est loin d'être gagnée, mais c'est le moment ou jamais de présenter ses demandes. Une fois l'élection passée, il n'aura plus aucun rapport de force.

Il ne s'agit d'ailleurs que de quelques-unes des revendications contenues dans le « Nouveau Projet pour les nationalistes du Québec », que M. Legault avait présenté en décembre 2015 et qui entend faire la démonstration qu'il est possible de faire évoluer le fédéralisme canadien.

La déclaration de revenus unique n'a rien à voir avec le transfert de points d'impôt souhaité et une baisse temporaire des seuils d'immigration ne conférerait pas au Québec les pleins pouvoirs réclamés par la CAQ. Sans parler de la reconnaissance constitutionnelle de la spécificité québécoise.

Personne ne s'attend à ce que M. Legault obtienne satisfaction sur toute la ligne dans un premier mandat, mais la crédibilité de ses prétentions autonomistes exige qu'il fasse un minimum de gains, et les astres ne seront sans doute jamais aussi bien alignés que maintenant.

On peut toujours espérer que les tergiversations de M. Trudeau ont simplement pour but de reporter les bonnes nouvelles à un moment plus stratégique, à la veille ou même pendant la campagne électorale.

Sinon, il ne restera plus à M. Legault qu'à mettre tout son poids dans la balance pour favoriser l'élection des conservateurs, en espérant qu'ils tiendront parole.

Andrew Scheer semble rempli de bonnes intentions, mais Stephen Harper l'était aussi. Dans un discours mémorable prononcé à Québec en décembre 2005, le prédécesseur de M. Scheer avait promis des merveilles, y compris l'adoption d'une « Charte du fédéralisme d'ouverture » dont personne n'a jamais vu la couleur.

En réalité, c'est la conciliation des aspirations du Québec et de celles du Canada qui, au fil des ans, a pris des allures de quadrature du cercle. M. Legault a peut-être de belles cartes dans son jeu, mais l'expérience du dernier demi-siècle interdit tout excès d'optimisme.

S'il fait chou blanc, il lui faudra bien répondre à la question qu'il a toujours réussi à esquiver : que va-t-il faire si Ottawa lui dit non ?



Le président Macron (au centre) s'est adressé à 600 maires de la région française de l'Occitanie, mardi soir, marquant le point de départ d'une vaste consultation qui doit durer trois mois.

LUDOVIC MARIN
AGENCE
FRANCE-PRESSE

de lui. La *stand-up* parfaitement chorégraphiée a montré un président vif, alerte et souvent plein d'humour. Interpellé par le maire d'une petite localité sur une question très pointue, il répond ainsi du tac au tac sans se laisser déstabiliser : « Tiens, celle-là, je ne l'ai pas en magasin ! » Suivent évidemment les rires et les applaudissements d'usage qui évoquent un bon *show* télévisé.

La plupart des analystes se sont évidemment demandé si le président n'était pas « reparti en campagne », comme titrait le quotidien *Le Parisien*. « Ça me rappelle la campagne, a justement déclaré le député LREM du Rhône, Bruno Bonnel. Ça me rappelle l'énergie qu'il [Macron] apportait aux troupes sur le terrain lors de ses discours, lors de ses interventions, qui nous permettaient de créer une dynamique différente. »

La forme de ces « grands débats » est en effet identique à celle de ces assemblées qui menèrent en 2016 à la création d'En Marche. L'ancien ministre de l'Économie avait alors fait une tournée des régions et animé une série de débats, dont, dit-il, il tira l'essentiel de son programme.

La plupart des observateurs auront compris qu'il s'agissait surtout de tout tenter afin de rétablir un peu de dialogue et de cette confiance sans laquelle le mandat d'Emmanuel Macron connaîtrait une fin abrupte. Un sondage IFOP ne révélait-il pas cette semaine que 50 % des Français ne faisaient confiance à aucun parti politique ? Mais, la côte sera difficile à remonter. Même si un Français sur trois dit vouloir participer à ces consultations, pour l'instant, l'opération séduction ne convainc que 36 % des Français. 64 % des personnes interrogées se disent en effet sceptiques quant à

S'il est trop tôt pour juger de la réussite de ces débats, la légère remontée que connaît Emmanuel Macron dans les sondages laisse penser que l'opération pourrait au moins offrir un répit au président

l'utilité de ce grand débat.

L'opposition soupçonne évidemment une manœuvre de diversion. Le plus sévère de tous, le leader de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, parle carrément d'une « supercherie ». « Est-ce cela que d'écouter les Français ? S'enfermer dans un gymnase avec des maires, dans une ville quadrillée, en faisant un long monologue ? » demande de son côté le président des Républicains, Laurent Wauquiez. Beaucoup plus posée, la présidente du Rassemblement national, Marine Le Pen, se contente de dire : « Nous irons partout où nous pouvons aller pour porter la voix et les propositions qui sont celles que nous avons défendues [...] et qui aujourd'hui s'expriment partout sur beaucoup de ronds-points. »

Jeu d'équilibriste

S'il est trop tôt pour juger de la réussite de ces débats, la légère remontée que connaît Emmanuel Macron dans les sondages laisse penser que l'opération pourrait au moins offrir un répit au président. Mais plusieurs craignent surtout qu'il joue avec le feu. « Si le gouvernement entend faire de cette rencontre le bain dans lequel sera

noyé le problème et avec lui tout projet de réponse réformatrice, alors nous avons là la plus formidable machine à créer des frustrations qui puisse être », écrivait cette semaine l'historien Gaël Nofri dans *Le Figaro*. Selon le quotidien *Les Échos*, « il n'est pas impossible qu'il [Emmanuel Macron] ait sous-estimé les effets de la dynamique enclenchée ».

Étrangement, les assemblées qui s'organisent un peu partout en France ne font que souligner en rouge une absence évidente : celle du Parlement ! « La crise des gilets jaunes est le résultat de deux causes, écrit dans *Atlantico* l'historien Jean-Baptiste Noé, une fiscalité trop lourde et une absence de subsidiarité, c'est-à-dire une trop grande verticalité du pouvoir politique qui détruit les échelons intermédiaires. Or, la prestation d'Emmanuel Macron est le signe d'un renforcement du pouvoir présidentiel et d'un effacement de la subsidiarité. On attend tout du président et on pense qu'il suffira d'un discours et d'une pièce de six heures pour régler les problèmes. »

Bref, si le président réussit l'exercice, il en sortira renforcé. Mais, s'il échoue, la déroute pourrait être terrible. En attendant, personne ne sait si cette consultation viendra à bout des manifestations qui semblaient repartir à la hausse samedi dernier. Plusieurs rassemblements sont prévus aujourd'hui, samedi, à Paris pour l'acte X des gilets jaunes. Certains souhaitent notamment répondre à l'affirmation d'Emmanuel Macron selon qui « beaucoup trop » de Français ont oublié « le sens de l'effort ». Sur Internet, ils n'en démordent pas : « Nous allons lui démontrer que les Français ont le sens de l'effort en organisant ensemble le plus grand rassemblement de l'ensemble des régions et des personnes à Paris. »

III ANALYSE

Comment voir plus haut que le clocher du village

À qui incombe la faute face à tous ces édifices patrimoniaux malmenés ?

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La démolition inopinée de la maison Boileau, en novembre dernier, a donné lieu à une prise de conscience sur l'importance de préserver le patrimoine. Tandis que la vieille demeure croulait sous le pic des démolisseurs, on se rendait soudain mieux compte que, partout au Québec, de nombreux bâtiments historiques se dégradent dans une quasi-indifférence. Certains d'entre eux sont même classés au plus haut degré par l'État. D'autres relèvent de la responsabilité des municipalités. Qu'est-ce qui fait défaut dans la législation actuelle et dans la conscience sociale pour qu'autant d'édifices patrimoniaux soient malmenés ?

Les bâtiments sont souvent les victimes de vagues administratives. En 2014 par exemple, l'administration de la mairesse Nathalie Simon, à Château-guay, fait l'acquisition de la maison Moïse-Prégent. Construite en 1763, elle est une des plus vieilles de la région.

Au journal local, la mairesse Simon expliquait alors que « les villes qui ont misé sur la mise en valeur de leurs atouts patrimoniaux et la revitalisation de leurs vieux villages ont bénéficié de retombées économiques ».

Mais quatre ans plus tard, la maison ne fait plus partie des plans de la nouvelle administration dirigée par le maire Pierre-Paul Routhier. La directrice des communications de la Ville, Marie-Claude Tremblay, explique au *Devoir* qu'un appel de projets pour la maison n'a suscité aucune réponse. De plus, dit-elle, un rapport indique que « c'est très pourri » et que la maison n'est bonne qu'à être démolie.

D'une municipalité à l'autre, les cas

sont nombreux où une administration décide de renverser les efforts de préservation amorcés par ses prédécesseurs. À Saguenay, la citation accordée à l'église blanche de Notre-Dame-de-Fatima en 2006 a été retirée en 2014 pour permettre sa démolition.

Pérenniser la protection

Historien de l'architecture, le professeur Luc Noppen, de l'UQAM, montre du doigt le manque de compétence des élus en la matière. « Nos élus adoptent un point de vue essentialiste. Ils se disent : "Si c'était patrimonial, on le saurait. Donc ça ne l'est pas. Et on peut en conséquence démolir." »

Au moins le cas du dérapage de la municipalité de Chambly dans la destruction de la maison du notaire et patriote Boileau aura eu un effet pédagogique, croit-il. « Tout le monde voit ce qu'il ne faut pas faire... »

Selon lui, le ministère de la Culture doit travailler avec le ministre des Affaires municipales afin que des situations pareilles ne se reproduisent plus. « Il faut rendre permanentes les décisions de classement et les citations pour que les municipalités ne puissent plus facilement, comme on le voit, citer un bâtiment pour sa protection et changer d'idée quelque temps plus tard pour s'autoriser à le démolir. »

Nombre de presbytères ont un temps été transformés en centres pour personnes âgées. Mais à la suite d'un drame comme celui de L'Isle-Verte, plutôt que de trouver des moyens de restaurer ces maisons ou des vieux couvents de façon sécuritaire pour en faire des CHSLD, on les a condamnés d'un trait de stylo. « Il aurait été plus simple de trouver des mesures pour les adapter. Tout ça est désormais vacant alors que ça pourrait être habité », note M. Noppen.

En ce domaine du recyclage des vieux bâtiments, le ministère de la Culture « pourrait être plus proactif », constate Luc Noppen. « Le problème, c'est qu'il gère aussi des programmes de subventions : s'il appuie un groupe ou une mu-

nicipalité, comment pourrait-il ensuite refuser des fonds » à un autre ?

Des éléments de réponse aux problèmes de l'heure en matière de patrimoine se trouvent selon lui dans le rapport Corbo-Courchesne, lequel a été tabletté par le gouvernement Couillard. Ce rapport proposait, entre autres choses, la mise sur pied d'un comité consultatif compétent et indépendant.

Cœur du village

Les municipalités ont hérité d'une part du fardeau en matière de patrimoine. Des quelque 1100 municipalités du Québec, plus de 700 comptent moins de 2000 habitants, observe Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités. « On a des choix à faire. On parle de municipalités qui ont des budgets d'un à trois millions de dollars. Et plus de 50 % de ces budgets sont consacrés au déneigement et aux services de sécurité. Il reste très peu d'argent. »

À Duhamel, une maison datant du XIX^e siècle et située au 1874 de la rue Principale sera démolie sous peu. Acquise il y a six ans par un homme d'affaires qui voulait l'utiliser à des fins commerciales, la maison est finalement demeurée vacante. Des dégâts d'eau l'ont fortement endommagée.

Baptisé « Le Karisa », du nom du restaurant qu'il abritait jusqu'en 2012, le bâtiment n'est pas exceptionnel. Au fil des décennies, il a d'ailleurs subi des modifications plus ou moins soignées. Il n'est pas cité ni classé, mais il n'en représente pas moins « le cœur du village », selon le maire de la municipalité, David Pharand.

La Ville a tenté à deux reprises d'acquiescer l'immeuble, sans toutefois réussir à s'entendre avec le propriétaire. Le maire s'en désole, mais admet que l'état d'abandon de l'immeuble commençait à peser lourd.

Exproprier l'immeuble ? « Une municipalité de 415 citoyens n'aurait pas été derrière un projet d'expropriation qui nécessitait, non seulement [des fonds



La maison Joseph Petit, dit Beauchemin, située à Varennes, est laissée à l'abandon depuis plusieurs décennies malgré son classement par Québec en 1984. Le bâtiment a été la proie des flammes en 2005.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

pour couvrir] les coûts de l'expropriation, mais aussi [des fonds pour] ceux de la reconstruction, parce que le bâtiment aurait eu besoin d'amour. La somme des deux était pour nous inacceptable. »

Jacques Demers, lui-même maire de Sainte-Catherine-de-Hatley en Estrie, croit qu'il faudra faire des choix, car tous les bâtiments patrimoniaux ne pourront être protégés compte tenu des enjeux financiers. « On va en échapper des morceaux si on n'identifie pas, de façon collective, ce qu'on veut réellement garder. Sinon, chaque fois qu'il va y avoir un événement, il va y avoir un tollé. »

Aussi, insiste-t-il, les municipalités auront besoin du gouvernement pour mieux protéger le patrimoine présent sur leur territoire. « Il faut se faire accompagner. On n'est pas des experts du patrimoine », fait-il remarquer.

Les élus sont de plus en plus nombreux à être sensibilisés au patrimoine. Mais dans une certaine mesure, ils devront faire abstraction de l'obsession des coûts pour s'attarder à la valeur que la collectivité accorde aux biens patrimoniaux, souligne-t-il.

Protégées par l'État mais abandonnées au point de tomber :

TEXTES :
JEAN-FRANÇOIS
NADEAU
LE DEVOIR

1. La maison Charbonneau à Laval

Selon une pierre gravée sous le chambranle de la porte principale et ornée de quelques signes liés à la franc-maçonnerie, la maison date de 1736. Après avoir été parfaitement entretenue pendant l'essentiel de son histoire, et même désignée à titre d'exemple en matière de préservation, cette maison, classée et protégée par l'État québécois depuis 1977, a pourtant été abandonnée et a fait l'objet d'une demande de démolition. Le ministère de la Culture et des Communications indique dans ses documents de référence que la maison avait été « restaurée avec soin par Pierre Thibault, son propriétaire » précédemment. À la suite d'un article paru dans *Le Devoir* où le propriétaire actuel exprimait son peu d'intérêt pour la maison, ses fenêtres ouvertes ont été placardées. Dans une lettre adressée au *Devoir*, le ministère de la Culture disait ne plus vouloir que retarder la déchéance du lieu.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



MINISTÈRE DE LA
CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS

2. Le domaine de l'Estérel à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

La situation de ce complexe de villégiature de style Art déco, érigé dans les Laurentides entre 1936 et 1937 par le baron belge Louis Empain, a été maintes fois dénoncée par l'Ordre des architectes, indigné que « le berceau de la modernité architecturale au Québec » se retrouve en péril malgré son classement. Le centre original comprenait un restaurant-cabaret, une salle de cinéma, des bureaux, des appartements, un garage et une station-service. La propriété a changé de mains à plusieurs reprises avant d'être acquise par la municipalité en 1978, qui la convertit en centre communautaire et en hôtel de ville. En 2013, un promoteur privé a racheté l'ensemble pour en faire un centre récréatif et hôtelier. Une démolition est aujourd'hui projetée, même si la MRC des Pays-d'en-Haut a déjà inscrit ce domaine comme une des composantes importantes du patrimoine de son territoire dans sa politique culturelle et son schéma d'aménagement. Devant l'indignation générale, le ministère a classé l'immeuble qui borde le lac Masson ainsi que des éléments particuliers de sa décoration Art déco. L'immeuble est depuis laissé dans un abandon quasi complet. « C'est on hold pour l'instant, il n'y a rien qui se passe », dit au *Devoir* le propriétaire, HBO Construction.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS

3. Maison Joseph Petit, dit Beauchemin, à Varennes

À Varennes, une des plus anciennes maisons du secteur encore sur pied est celle qui appartient au fermier Joseph Petit, dit Beauchemin, alors installé dans la seigneurie de Cap-de-la-Trinité. Sa demeure, construite vers 1750, traverse le temps. En 1860, la maison sert de logement aux employés d'une ferme expérimentale fondée par la Société provinciale agronomique, et constitue aujourd'hui un témoin important des origines agraires de ce coin de pays. En 1953, une usine de pétrochimie s'implante à proximité. Occupée par des résidents jusqu'en 1981, elle est ensuite achetée par la compagnie qui a avalé les terrains des alentours. Le bâtiment est classé *in extremis* par Québec en 1984, après la démolition de dépendances par la compagnie. Malgré son statut de protection, le terrain sert au passage de machineries lourdes qui mettent à l'épreuve la résistance de la maison. Le lieu se dégrade. Vandalisée à de multiples reprises, la maison est la proie des flammes en 2005. Il n'en restera que la structure de pierre, non protégée depuis contre les intempéries. Maintenant propriété de Gulf Canada de Calgary, la maison a vu ses murs et fenêtres récemment protégés, assure le représentant de la compagnie pour ce dossier, l'ancien ingénieur François Paré. « On a l'intention de faire certains travaux pour que la détérioration ne se poursuive pas. Mais à ce moment-ci, je ne suis pas en mesure de parler. »

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

4. L'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres

Cet édifice placardé depuis des années appartient au ministère des Transports. Construit en 1899, il est inspiré par les châteaux européens. Il s'agit d'une ancienne centrale hydroélectrique, un « pouvoir d'eau », comme on disait à l'époque. Elle servit à électrifier le canal de Soulanges afin de permettre aux navires de plus en plus imposants d'éviter les écueils des rapides de la région de Montréal et de remplacer l'ancien canal de Beauharnois. Elle restera en fonction jusqu'à l'inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent en 1959. Le lieu a servi ensuite d'ateliers, mais aussi de résidence d'artiste, avant d'être classé par l'État en 1984. Malgré un statut qui souligne sa valeur architecturale et son importance historique, ce site est laissé à l'abandon depuis plusieurs années. Chaque été, des milliers de passants longent cet espace, à vélo ou à pied.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



« Si on fait l'analyse sur la base de chiffres, on va toujours dire que ça coûte moins cher de démolir un bâtiment historique. »

Intégrer et encadrer

Un des problèmes, signale Yves Bergeron, directeur de l'Institut du patrimoine de l'UQAM, c'est qu'à l'heure actuelle, la loi repose sur le « bon vouloir des propriétaires ». Ainsi, le droit de propriété prime, selon un vieux concept libéral qui s'arrime mal avec l'idée que, dans certains cas, il est mis en balance par un droit collectif, celui du patrimoine. « Le propriétaire d'un bâtiment patrimonial n'en est pas tout à fait le seul propriétaire. Cela vient avec une responsabilité collective. On le sait en l'achetant », dit-il.

Québec devrait modifier la Loi sur le patrimoine culturel pour que les municipalités puissent obliger les particuliers à entretenir les demeures. Le ministère de la Culture pourrait aussi développer, en collaboration avec les municipalités, des outils pour qu'une meilleure prise en charge locale du patrimoine voie le jour, avance Yves Bergeron.

« Les citoyens doivent être encouragés à se regrouper pour travailler à des projets de mise en valeur. La dynamique citoyenne est essentielle. Nos élus sont souvent des moroses. Il faut savoir leur opposer des contrepoids », renchérit Luc Noppen. S'il y a beaucoup de ratés pour l'instant, on pourrait aussi « citer beaucoup de cas de réussite », souligne-t-il, estimant toutefois que beaucoup de travail reste à faire.

Le problème de manque d'entretien est généralisé au Québec, reconnaît de son côté Dinu Bumbaru, responsable des politiques à Héritage Montréal. « La réforme de la Loi sur le patrimoine culturel de 2012 avait suscité beaucoup d'espoir. Elle a donné un peu plus de [pouvoir] pour s'occuper de cas individuels avec des mauvais propriétaires, mais très peu de moyens pour empêcher le déclin d'un patrimoine global », dit-il.

Québec devrait se doter d'une politique du patrimoine et d'un inspecteur du patrimoine, estime M. Bumbaru. Les outils de contrôle et de sanctions doivent aussi être plus performants, mais surtout, le gouvernement doit développer

un volet « incitation et soutien » afin d'épauler les propriétaires privés, dit-il. « Le gouvernement ne peut pas seulement montrer du doigt les propriétaires quand lui-même ne donne pas un très bon exemple », ajoute-t-il en citant comme exemples les écoles en décrépidité et les ponts en mauvais état.

L'association des Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec réclame en vain depuis des années la création d'un programme de crédits d'impôt pour les propriétaires de bâtiments historiques qui restaurent leur bien. « Quand il le fait, le propriétaire rend un service à la société, pas seulement à lui-même », estime Louis Pate-naude, président de l'APMAQ. Mais au-delà des lois et des règlements, ce qui compte à ses yeux, c'est la « culture patrimoniale » qu'il faut instaurer dans la société québécoise.

Une autre grande lacune au Québec en matière de patrimoine, c'est que l'État fonctionne en vase clos avec ses différents ministères, avance Luc Noppen. « Il faut imposer le patrimoine à l'ordre du jour commun de tous les ministères. Combien de bâtiments le ministère des Transports a-t-il démolis parce qu'ils étaient jugés dans le chemin ? Combien d'immeubles le ministère de la Santé aurait-il pu occuper si les ministères étaient mieux coordonnés entre eux ? Il y a beaucoup de travail à faire encore pour faire comprendre à toutes les instances l'importance du patrimoine bâti. »

Des engagements

À peine arrivée en poste à l'automne, la nouvelle ministre de la Culture, Nathalie Roy, a dû se saisir du dossier chaud du patrimoine. La ministre a proposé de dresser, avec les municipalités, un répertoire des biens patrimoniaux à risque. La ministre entend aussi revoir la question d'obligation d'entretien par les propriétaires.

« Pour nous, une chose est claire : nous devons agir collectivement pour la préservation des édifices patrimoniaux du Québec et pour prévenir les cas de négligence », dit son attachée de presse, Brigitte Roussy. « Nous devons impérativement démontrer que toute la question du droit de propriété ne doit pas être incompatible avec les impératifs de protection du patrimoine. À cet égard, l'exemplarité de l'État passe aussi par les municipalités. »

Le gouvernement Legault compte aussi analyser les recommandations du rapport Corbo-Courchesne et discuter avec ses auteurs pour statuer des suites à lui donner.

La nouvelle ministre assure que le gouvernement « veut agir et non réagir ». « Nous le faisons pour que des cas malheureux comme celui de la maison Boileau, notamment, ne se reproduisent pas », souligne son attachée de presse.

Pourquoi protéger le patrimoine bâti québécois ?

La préservation du patrimoine fait partie aujourd'hui d'une lutte nécessaire en faveur de l'environnement. C'est ce qu'affirme d'emblée Luc Noppen, historien de l'architecture et professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM.

« Ça coûte combien, passer notre temps à jeter des bâtiments aux poubelles ? Il n'y a rien de plus polluant comme consommation que de détruire des immeubles sans d'abord voir à les recycler. » La consommation d'immeubles nouveaux nous coûte une fortune collectivement, insiste l'historien. Plus de 4000 bâtiments sont détruits chaque année au Québec.

Plus encore, dans son livre intitulé *Accusé de non-assistance à patrimoine en danger*, l'ancien ingénieur Yves Lacourcière estime que depuis 1970, au moins 33 % du bâti traditionnel qui témoigne de notre histoire architecturale a été détruit.

Cette destruction en cascade appauvrit du même coup notre identité. « Le paysage bâti forme l'identité d'une société. » Ce patrimoine bâti est déterminant pour marquer une différence. « C'est toujours le paysage bâti que nous offrons d'abord aux regards des autres. Pour ceux qui viennent visiter le Québec, c'est ce qui nous distingue d'abord. Ce n'est pas pour rien qu'on leur présente des coins de pays significatifs. »

Cela compte aussi pour le regard que nous portons sur nous-mêmes. Les maisons de Gaspésie, de l'Ouataouais ou des Cantons-de-l'Est ne sont pas les mêmes. « Dans les perceptions que nous avons de nous-mêmes, c'est déterminant. »

Les bâtiments sont reconnus de valeur patrimoniale dans la mesure où ils jouissent d'un « label », d'une « reconnaissance » qui témoigne de leur place dans une société. Ils disent ce que cette société a été, d'où elle vient, ce qui l'a fait, ce qui continue, bon an mal an, de susciter son intérêt et qui joue, par conséquent, dans l'image qu'elle se fait d'elle-même, sous le regard des autres.

« Bien entendu, on ne peut pas tout garder », précise le muséologue Yves Bergeron, directeur de l'Institut du patrimoine. « Le défi reste de faire des choix », mais aussi « de préserver intelligemment ce qu'on a déjà répertorié » comme valant la peine d'être conservé. « La valeur culturelle que reconnaît la communauté pour un bien en fait sa valeur. Là-dedans, comme en toutes choses, il y a des cycles. »

« Par moments, on s'intéresse par exemple davantage aux églises ou aux bâtiments de la Nouvelle-France. Aujourd'hui, on s'intéresse plus qu'avant à des bâtiments contemporains. On peut considérer de préserver non seulement une maison de la Nouvelle-France, mais aussi un bungalow d'époque, parce qu'il représente une étape importante du développement de notre société. Les gens ne comprennent pas toujours tout de suite l'importance d'éléments aussi différents dans la constitution de notre identité. »

Jean-François Nadeau

L'efficacité de la loi québécoise remise en question

5. Moulin du Petit-Sault à L'Isle-Verte

Construit en 1823, l'ancien moulin à farine sera en activité jusque dans les années 1940, puis devient vacant en 1959. En 1962, devant la menace qui pèse sur cet important bâtiment, le nouveau ministre de la Culture le classe et le place ainsi sous son aile protectrice. Malgré cela, l'immeuble se dégrade. Dès les années 1970, plusieurs groupes s'inquiètent de son déclin. Au cours des années 1990, une section d'un des murs s'écroule, puis une large portion de la toiture. En décembre 2018, *Le Devoir* rapportait qu'une pelle mécanique démantelait ce qui restait de murs, glissés dans le lit de la rivière. Sur Facebook, la ministre responsable, Nathalie Roy, soutient alors que l'intervention vise « à freiner la détérioration du bien classé », un permis ayant été accordé dans le cadre d'un plan de restauration avalisé par son ministère. Une explication qui fait sourciller plusieurs spécialistes. Par la loi sur l'accès à l'information, *Le Devoir* a obtenu copie du permis, daté d'août 2016, qui vise seulement le déboisement du site, le démontage de murs pour l'entreposage des pierres et l'enlèvement de pièces de bois pour un remisage visant à « servir lors de la restauration du moulin ». Le nouveau propriétaire, qui a élaboré ces dernières années des plans de remise en valeur du site, dit ne pas désespérer de les voir aboutir.

ROBERT TREMBLAY

6. Moulin du gouffre de Baie-Saint-Paul

Le moulin César, appelé ainsi parce qu'on le confond avec son prédécesseur élevé sur le même lieu, appartient à la courte liste des premiers immeubles classés dès la création du ministère de la Culture. En 1965, il est classé en raison de ses qualités architecturales et de son importance majeure sur le plan national. Les rares moulins à farine qui subsistent au pays témoignent de la toute première nécessité alimentaire de générations entières. Selon Serge Gauthier, président de la Société d'histoire de Charlevoix, ce moulin de 1828, qui en remplace un autre de 1792, sera converti en résidence familiale dans l'entre-deux-guerres. Plusieurs artistes vont y séjourner. Dans un film sur l'art populaire au Québec tourné pour l'ONF, le cinéaste Jean Palardy utilise la maison qui se trouve toujours en excellent état jusqu'au milieu des années 1990. « On a organisé des visites en autobus du moulin jusque dans les années 2000 », selon M. Gauthier. Mais il sera laissé à l'abandon, malgré la protection dont l'État l'honore. En 2008, faute d'entretien, la toiture s'écroule. Même protégé, le moulin est en vérité abandonné. En 2017, la propriétaire a obtenu un permis pour le démontage des murs. Malgré les efforts du *Devoir*, il n'a pas été possible de la joindre.

PIERRE ROCHETTE

7. Maison Busted à Pointe-à-la-Croix

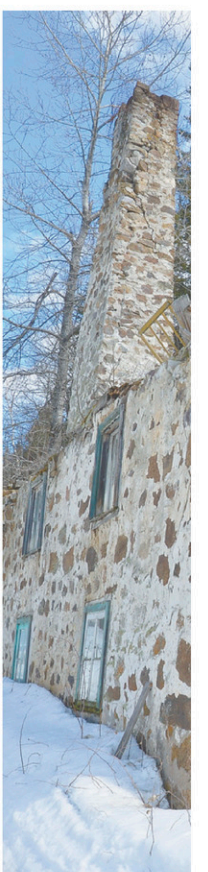
Classée par l'État québécois en 1987 pour sa valeur historique et architecturale, la plus vieille maison encore debout en Gaspésie a été achetée en 2009 par Ottawa, puis cédée ensuite à la communauté micmaque de Listuguj. La maison se trouve depuis au centre d'un tourbillon de passions qui plongent dans les profondeurs de l'histoire de la colonisation. Le loyaliste Thomas Busted, un fidèle de la Couronne britannique, avait construit cette demeure vers 1800 sur des terres dont les titres de propriété étaient contestés. L'immeuble a été magnifiquement entretenu par les descendants de cette famille avant d'être abandonné en 2012. La communauté micmaque dit comprendre l'importance du lieu pour les gens de la Gaspésie, mais elle répète que « celle-ci n'a pas la même signification pour la communauté de Listuguj », qui y voit un symbole de dépossession. Le ministère de la Culture s'est dit impuissant à faire respecter sa loi sur le territoire de la réserve. Mais Ottawa indique que l'État québécois a bel et bien autorité en cette matière.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE MACHAULT

8. Maison Louis-Degneau à Carignan

Même après la conquête anglaise, les modes de construction continuent d'être imprégnés de la tradition française. Cette demeure rectangulaire en pierres de 1790, vestige du village historique de Carignan, compte un étage et demi. Elle est coiffée d'un toit à deux versants aux larmiers retroussés, flanquée de deux larges cheminées de pierre. En façade, le prolongement du larmier protégeait autrefois une galerie. Les photos datées de 2016 et publiées par le ministère de la Culture la présente de loin, sous des airs plutôt pimpants. Mais de près, la réalité est toute autre, affirme Monique Leclerc, présidente du syndicat de copropriété propriétaire de la maison, soulignant la complexité de ces dossiers. Le toit a souffert. Le revêtement de la toiture, en bardeaux de cèdre, a depuis longtemps dépassé sa durée de vie. Tous les éléments en bois accusent le passage du temps et montrent des signes de la pourriture. Le mortier est dégradé et fissuré. Cette maison est pourtant classée immeuble patrimonial par l'État depuis 1960. Amoureuse du patrimoine, M^{me} Leclerc, 79 ans, se dit cependant amère, compte tenu de nombreuses frustrations liées à ses projets au fil du temps. « Si t'es proche d'un monument classé, ça va pas bien ta vie. Le patrimoine bâti, c'est une plaie au Québec, et le mot n'est pas trop fort. » Promoteur immobilier, son fils Olivier Leclerc a fait construire 98 condos et maisons de ville à proximité, explique-t-il au *Devoir*. Il a l'intention de restaurer la maison pour la vendre. L'avocat de la famille précise qu'« il y a des projets qui vont être présentés au ministère de la Culture en vue de la restaurer ».

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



PIERRE ROCHETTE

EN BREF



Le premier ministre suédois Stefan Löfven
JESSICA GOW ASSOCIATED PRESS

La Suède reconduit son premier ministre social-démocrate

STOCKHOLM — La Suède a mis fin vendredi à quatre mois de psychodrame politique avec la reconduction du premier ministre social-démocrate Stefan Löfven, qui est parvenu à neutraliser l'extrême droite. La nouvelle coalition gouvernementale minoritaire, qui sera présentée et installée lundi, comprendra les sociaux-démocrates et les verts, comme entre 2014 et 2018. Il s'agit d'un des gouvernements les plus faibles qu'ait connus le pays depuis 70 ans, avec seulement 32,7 % des suffrages. Il sera soutenu au Riksdag, chambre unique du Parlement suédois, par le centre et les libéraux — membres de l'opposition lors de la précédente législature — sur la base d'un accord programmatique signé la semaine dernière qui fait la part belle aux réformes libérales.

Agence France-Presse

La présidentielle algérienne se déroulera le 18 avril

ALGER — Les Algériens sont fixés : la présidentielle aura lieu le 18 avril. Ils attendent désormais de savoir si le président sortant, Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis 1999, sera candidat à un 5^e mandat, et qui l'affrontera, aucun candidat d'importance ne s'étant pour l'heure déclaré. L'hypothèse d'un report du scrutin et d'une prolongation du mandat de M. Bouteflika avait été évoquée avec insistance par certains chefs de parti et par une partie de la presse, tout en étant jugée peu sérieuse par d'autres observateurs. Le chef de l'État, diminué par les séquelles d'un AVC dont il a été victime en 2013, n'apparaît que rarement en public et ne fait plus de déclarations officielles.

Agence France-Presse

Le nouveau sommet Trump-Kim aura lieu fin février

WASHINGTON — Le prochain sommet entre Donald Trump et Kim Jong-un aura lieu « vers la fin février » pour sortir de l'impasse les négociations sur le désarmement nucléaire de la Corée du Nord. L'annonce a été faite vendredi par la Maison-Blanche à l'issue d'une rencontre de 90 minutes dans le Bureau ovale entre le président des États-Unis et le général Kim Yong-chol, bras droit du dirigeant nord-coréen. Le premier ministre vietnamien, Nguyen Xuan Phuc, a confirmé que son pays était prêt à accueillir ce nouveau tête-à-tête, après le premier, historique, du 12 juin 2018 à Singapour. La Thaïlande et la Mongolie sont également évoquées comme hôtes.

Agence France-Presse

III RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La décision de l'Union africaine sans précédent braque Kinshasa

L'UA a soulevé des « doutes sérieux » par rapport aux résultats des élections

CHRIS STEIN
À ADDIS-ABEBA
CYRIL BELAUD
À KINSHASA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Une décision sans précédent de l'Union africaine (UA) mettant en cause le résultat de l'élection présidentielle en République démocratique du Congo (RDC) a braqué vendredi le gouvernement congolais et le vainqueur proclamé et contesté, l'opposant Félix Tshisekedi.

Souvent qualifié de « syndicat des chefs d'État » défendant les pouvoirs en place, l'UA a demandé à la Cour constitutionnelle la « suspension » de la proclamation des résultats électoraux définitifs, parce que ceux annoncés par la Commission électorale (Céni) sont entachés de « doutes sérieux ».

« Cet appel lancé par l'UA est une première dans l'histoire de l'institution et souligne le niveau d'incrédulité des partenaires de la RDC vis-à-vis des résultats annoncés par la commission électorale la semaine dernière », a commenté sur Twitter l'analyste Adeline Van Houtte.

Selon ces résultats provisoires proclamés le 10 janvier, l'opposant Félix Tshisekedi a remporté l'élection présidentielle, tandis que le chef de l'État sortant Joseph Kabila garderait une confortable majorité à l'Assemblée nationale (337 députés sur 500, selon des sources onusiennes). L'autre opposant, Martin Fayulu, dénonce un « putsch électoral » et revendique la victoire avec 61 % des voix.

Crédibilité

L'UA veut aussi envoyer lundi à Kinshasa une délégation de haut niveau conduite par le président de la Commission de l'UA, le Tchadien Moussa Faki, et le président en exercice de l'UA, le chef de l'État rwandais, Paul Kagame, régulièrement accusé d'ingérence en RDC.

« Je doute de la crédibilité de M. Kagame quant à ses qualités de démocrate », a accusé l'avocat Peter Kazadi, directeur de cabinet adjoint de Félix Tshisekedi, dans une entrevue avec l'AFP. « Nous trouvons ça scandaleux, ça n'a aucun fondement juridique », a-t-il ajouté au sujet de la décision de l'UA. « C'est une grande



surprise. C'est une première à ma connaissance. C'est inacceptable. »

« Je ne pense pas qu'il appartienne au gouvernement ou même à l'Union africaine de dire à la Cour ce qu'elle doit faire, a déclaré de son côté le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende. Je ne sais pas s'il y a des pays où on peut interférer comme ça dans une procédure légale », a ajouté M. Mende, également ministre de la Communication et des Médias.

Pour sa part, le candidat malheureux de l'élection présidentielle, l'autre opposant Martin Fayulu, a « salué » la position de l'UA, prise à l'issue d'une réunion de chefs d'État jeudi.

Dans une allocution à ses concitoyens en début de soirée, M. Fayulu s'est dit prêt à discuter. La coalition Lamuka « et moi-même, nous vous assurons que nous sommes très ouverts et disposés à contribuer activement à la recherche, dans la vérité, des solutions à cette crise inutile », a-t-il déclaré. La coalition Lamuka reste disposée à travailler pour la reconstruction du pays sans règlement de comptes, ni discrimination tribale ou ethnique, ni chasse à l'homme, et dans un esprit de réconciliation nationale », a-t-il promis.

Dans une allocution à ses concitoyens en début de soirée, le candidat malheureux de l'élection présidentielle, l'autre opposant Martin Fayulu, s'est dit prêt à discuter. La coalition Lamuka « et moi-même, nous vous assurons que nous sommes très ouverts et disposés à contribuer activement à la recherche, dans la vérité, des solutions à cette crise inutile », a-t-il déclaré.

TONY KARUMBA
AGENCE
FRANCE-PRESSE

L'Union européenne a indiqué dans un communiqué s'associer à l'UA pour inviter « tous les acteurs congolais à travailler constructivement avec cette délégation, pour trouver une issue post-électorale respectant le vote du peuple congolais ».

Les propres estimations de l'influente Église catholique et celles du Groupe des experts sur le Congo (GEC) associé à quelques médias internationaux, à partir de documents qui auraient fuité de la Céni, donnent tous M. Fayulu vainqueur avec environ 60 % des voix. L'initiative de l'UA risque de modifier encore une fois le calendrier électoral congolais, après la proclamation de la victoire de M. Tshisekedi et les contestations de M. Fayulu.

La prestation de serment du nouveau président de la République est prévue mardi d'après le dernier calendrier de la Commission électorale.

D'ici là, la Cour constitutionnelle doit statuer sur le recours de M. Fayulu et d'un candidat mineur, et proclamer les résultats définitifs. La Cour a mis sa décision en délibéré mardi soir.

Avec ce communiqué explosif, l'UA s'est montrée plus audacieuse que les Nations unies et l'Union européenne, qui avaient « pris note » des résultats provisoires en appelant les Congolais à éviter toute contestation violente.

La RDC tient depuis des mois un discours souverainiste et a répété qu'elle voulait organiser ses élections sans aide étrangère ni ingérence extérieure.

À 97 ans, le prince Philip sort indemne d'un accident

EDOUARD GUIHAIRE
À LONDRES
AGENCE FRANCE-PRESSE

Plus de peur que de mal : le prince Philip, époux de la reine Elizabeth II, est sorti indemne d'un accident de la route survenu près du domaine royal de Sandringham. Mais, s'interrogeaient vendredi les Britanniques, doit-il continuer à conduire à 97 ans ?

L'affaire a suscité une forte émotion dans un pays très attaché à ses têtes couronnées. Philip a « trompé la mort », soulignait le *Mirror*, le *Telegraph* estimant que le duc d'Édimbourg s'en était sorti par « miracle ».

L'accident s'est produit jeudi après-midi près de Sandringham, dans le Norfolk, où Elizabeth et Philip passent une grande partie de l'hiver.

Philip « a vu un médecin par mesure de précaution et le médecin a confirmé qu'il n'était pas blessé », a assuré le palais de Buckingham.

Conduire après 90 ans

Personnage au tempérament bouillant, le prince Philip a pris sa retraite en août 2017 après avoir participé à plus de 22 000 engagements publics officiels depuis l'accession de son épouse au trône, en 1952. Au cours de la dernière décennie, le prince a été vu au volant en de nombreuses occasions, avec souvent comme passagers des chefs d'État ou de gouvernement, dont le couple Obama en 2016.

Reste qu'étant donné son âge, c'est une « surprise » de le voir continuer à conduire, a souligné un correspondant royal de la BBC, Jonny Dymond. « Mais il a toujours été farouchement indépendant et aurait résisté à toute suggestion de lui refuser le droit de conduire lui-même. » « Maintenant, il va y avoir une enquête sur les circonstances de l'accident. Il se peut que le duc se laisse finalement convaincre d'abandonner le volant », a-t-il ajouté.

Le Royaume-Uni compte plus de 100 000 conducteurs de plus de 90 ans, selon des chiffres officiels. À l'âge de 70 ans, les Britanniques doivent faire renouveler leur permis tous les trois ans, mais sans passer de nouvel examen de conduite.



Le prince Philip
ALASTAIR GRANT ASSOCIATED PRESS

PETITES ANNONCES

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU
Rue Boyer
8 min. Parc Lafontaine.
Métro Mont-Royal.
4 1/2 chauffés. RDC.
1 chambre.
Salon/Salle à manger.
Rénové. Frais Paint. Bois
Franc. Entrée lav. séc.
Rangement. Pas d'animaux.
Non-fumeur. Libre.
1275 \$
(514) 332-1900

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE
À LOUER

CONDOS PARIS CENTRE
Près métro et services. WIFI.
Sem./mois À partir de 790 \$.
Location : 514-999-0546
paris.condo@sympatico.ca

Promotion spéciale Petites annonces

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins

7 jours
de parution
100 \$

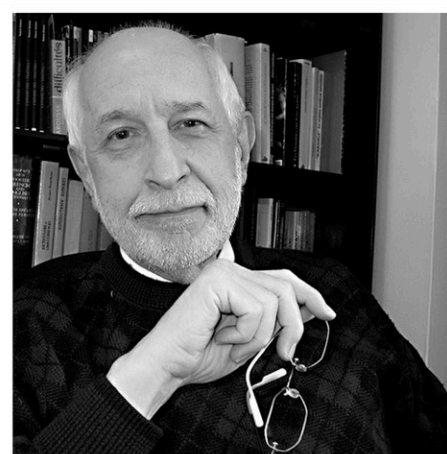
ou

4 samedis
consécutifs
100 \$

Pour information

Téléphone : 514 985-3322
Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

LE DEVOIR



Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III KENYA

Un Canadien est soupçonné d'avoir collaboré à l'attentat de Nairobi

AGENCE FRANCE-PRESSE
À NAIROBI

Un magistrat kenyan a prolongé de 30 jours vendredi la détention provisoire de six personnes, dont un Canadien, soupçonnées d'implication dans l'attaque djihadiste menée cette semaine contre un complexe hôtelier de Nairobi, qui a fait 21 morts.

Les cinq hommes ayant perpétré mardi et mercredi l'attaque, revendiquée par les shebab somaliens, contre le complexe DusitD2, qui rassemble un hôtel, des restaurants et des bureaux, sont morts dans l'opération.

Les suspects ayant comparu devant un tribunal de Nairobi vendredi sont soupçonnés de les avoir aidés et font l'objet d'une enquête notamment pour « conspiration en vue de commettre un acte terroriste » et « appartenance à un groupe terroriste », selon des documents déposés par les enquêteurs et consultés par l'AFP.

À la demande des enquêteurs, le tribunal a prolongé de trente jours la détention provisoire de cinq d'entre eux — quatre hommes et une femme — et jusqu'à mercredi pour la sixième personne.

« Les investigations dans cette affaire sont complexes et transnationales et requièrent dès lors du temps et des ressources suffisantes afin de démasquer l'entière de l'organisation criminelle », a déclaré le directeur des poursuites publiques Noordin Haji, dans un communiqué.

Implication canadienne

Joel Ng'ang'a Wainaina, un chauffeur de taxi, aurait transporté un assaillant à plusieurs reprises. Oliver Kanyango Muthée, également chauffeur de taxi, aurait transporté un assaillant au DusitD2 le jour de l'attaque.

Gladys Kaari Justus aurait facilité une transaction suspecte via un système de transfert d'argent par téléphone portable très populaire au Kenya, Mpesa.

Guleid Abdihakim, qui possède la nationalité canadienne, a été arrêté pour des communications téléphoniques suspectes, tandis qu'Osman Ibrahim aurait rencontré un assaillant le 8 janvier.

Condamnant cette « attaque horrible », le ministère canadien des Affaires étrangères a indiqué à l'AFP être « en contact avec les autorités kenyanes pour recueillir des informations supplémentaires » sur Guleid



Abdihakim. « Les services consulaires sont fournis à la famille de l'individu », a remarqué Ottawa.

La sixième personne, Hussein Muhamed, a été en contact avec des islamistes connus, d'après l'analyse de son téléphone portable.

Onze suspects arrêtés

Des sources policières avaient annoncé mercredi et jeudi l'arrestation de onze suspects.

Interrogée sur ceux qui n'ont pas comparu vendredi, une source policière a déclaré : « Nous devons avoir quelque chose de solide contre eux afin de les faire comparaître devant un tribunal. [...] Nous continuons de leur parler. »

Deux suspects n'ayant pas comparu vendredi, Ali Salim Gichunge et Violet

De gauche à droite : Osman Ibrahim, le Canadien Guleid Abdihakim, Gladys Kaari Justus, Oliver Kanyango Muthée et Joel Ng'ang'a Wainaina ont comparu devant un tribunal de Nairobi vendredi.

ASSOCIATED PRESS

Kemunto Omwoyo, possédait des cartes SIM qui étaient en « communication constante » avec des numéros de téléphone en Somalie, selon les documents vus par l'AFP.

L'attaque du complexe DusitD2, dans un quartier de Nairobi, a débuté mardi vers 15 h (4 h à Montréal) lorsqu'un kamikaze s'est fait exploser devant la terrasse d'un des restaurants du complexe. Les quatre autres membres du commando ont plus tard été tués par les forces de sécurité.

Les shebab, affiliés à al-Qaïda, ont indiqué avoir agi en représailles au transfert de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, selon le centre américain de surveillance des sites Internet djihadistes SITE.

En 2013, l'attaque du centre commercial Westgate à Nairobi par un commando shebab avait fait 67 morts.

Condamnant cette « attaque horrible », le ministère canadien des Affaires étrangères a indiqué être « en contact avec les autorités kenyanes pour recueillir des informations supplémentaires » sur Guleid Abdihakim

AVIS LÉGAUX

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession Margaret Nicholson, née le 22-04-1921, en son vivant domiciliée et résidant au 305, boulevard des Anciens-Combattants, en la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, province de Québec, H9X 1Y9 et décédée le 19-03-2017 à Sainte-Anne-de-Bellevue. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, province de Québec, H2Y 2W8. Montréal le 19 janvier 2019. Beauchamp et Gilbert, Notaires

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que suite au décès de Zachario BADIO, en son vivant domicilié au 7237, boul. de l'Assomption, à Saint-Léonard, Québec, H1S 2E2, survenu le 26 juillet 2018, un inventaire des biens du défunt a été fait conformément à la Loi par Antonio BADIO, ainsi qu'il appert du document signé sous seing privé et devant témoins, le 17 janvier 2019. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, en l'étude de Me Denise Duquette, notaire, située au 7160 boul. Pie IX, bureau 201, à Montréal, Québec, H2A 2G4. Donné ce 17 janvier 2019. Antonio BADIO

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE

AVIS PUBLIC COUR MUNICIPALE VILLE DE MIRABEL VILLE DE SAINT-COLOMBAN VILLE DE SAINTE-SOPHIE VS JOSEPH, CELISSAINT 1981-07-21 LES HABITATIONS DARVEAU INC. GODON, PATRICK 1981-07-23 ARNAULT, MARIE-PIERRE 1982-10-01 CAISSY, JEAN-PHILIPPE 1991-11-20 JOANNETTE, ALAIN 1985-03-10 CHAMPAGNE, VANESSA 1991-05-28

PAR ORDRE DE LA COUR Les intimés sont par les présentes, requis d'enregistrer un plaidoyer dans les 30 jours de la présente signification, à la Cour Municipale de Mirabel, située au 17690, rue du Val d'Espoir C.P. 1140 à Mirabel, J7J 1A1. Une copie du constat d'infraction est déposée au greffe de cette Cour. Prenez de plus avis, qu'à défaut d'enregistrer un plaidoyer, un jugement sera prononcé contre vous sans autre avis. Nathalie Thibeault j.c.m. Cour Municipale de Mirabel

AVIS DE DÉCÈS



Spandonide (Maurin), Arlette 1928 - 2019

À Montréal, le 13 janvier 2019 est décédée Madame Arlette Spandonide, fille de feu Georges Maurin et feu Blanche Saint-Paul.

Outre son époux des 69 dernières années, Jean Spandonide, elle laisse dans le deuil sa fille Caroline (Pierre Fortin et sa fille Laurence), sa petite-fille Chloé (Ludovic Pin) ainsi que ses arrière-petits-enfants Edgar et Eloïse. La regretteront également sa famille en France et aux États-Unis, ainsi que ses amis.

Née à Tonneins (Lot-et-Garonne), Madame Spandonide a immigré au Québec en 1954. Cofondatrice en 1965, puis codirectrice de l'École Michelet de Montréal-Nord, elle a consacré sa vie à l'éducation.

La famille recevra les condoléances le samedi 26 janvier à compter de midi au complexe funéraire

MAGNUS POIRIER

Complexe Pie-IX
10300, boul. Pie-IX
Montréal-Nord
T: 514 727-2847
www.magnuspoirier.com

Un hommage suivra, au salon, à 16h.

La famille tient à remercier le personnel du 5e étage du CHSLD Laurendeau pour les soins attentionnés qui lui ont été prodigués durant son séjour.

Au lieu de fleurs, vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation du Dr Julien.

<http://www.fondationdrjulien.org/impliquez-vous/donnez/>

Bras de fer au Zimbabwe

En réponse à la grogne populaire, le gouvernement restreint l'accès à Internet

AGENCE FRANCE-PRESSE
À HARARE

Le régime zimbabwéen a continué vendredi à réprimer la fronde contre l'augmentation des prix des carburants en coupant de nouveau les réseaux sociaux, perçus comme un outil d'« incitation à la violence » qui a valu à l'opposant Evan Mawarire d'être maintenu en détention.

Mardi déjà, le gouvernement avait bloqué l'accès à Internet, avant de le rétablir partiellement mercredi soir. Mais vendredi, les connexions ont été à nouveau interrompues.

« Nous avons reçu ordre de bloquer totalement l'accès à l'Internet jusqu'à nouvel ordre », a expliqué le principal opérateur téléphonique du pays, Econet, dans un texte envoyé à ses clients vendredi matin. En fin d'après-midi, la mesure a toutefois été assouplie. « Nous avons reçu l'instruction ministérielle d'ouvrir l'accès à Internet, à l'exception de réseaux sociaux précis », a annoncé Econet. Facebook et le site de messagerie WhatsApp restaient ainsi toujours inaccessibles en début de soirée.

Le pasteur contestataire Evan Mawarire, arrêté mercredi, est justement poursuivi pour « incitation à la violence » via les réseaux sociaux et pour « subversion ». Vendredi, la justice a décidé de le maintenir en détention jusqu'au 31 janvier. « L'État a établi un lien entre l'accusé et ce qui lui est reproché », a déclaré la juge Lucy Mungwari face au pasteur qui portait

autour du cou un drapeau du Zimbabwe. Son avocate, Beatrice Mtetwa, a dénoncé un « déni de justice », alors que son client encourt jusqu'à 20 ans de prison.

Dans le pays vendredi, la vie a repris progressivement ses droits après plusieurs jours de paralysie causée par une grève générale, des manifestations violentes et la répression brutale ordonnée par le régime.

Fermés pendant les troubles, les magasins ont commencé à rouvrir dans les grandes villes du pays, ont constaté des journalistes de l'AFP.

À Bulawayo, fief de l'opposition, de longues files d'attente se sont formées devant les supermarchés, gardés par des policiers et des soldats. Les clients attendaient patiemment pour se ravitailler en produits de première nécessité.

La colère a éclaté lundi au Zimbabwe après l'annonce du doublement des prix des carburants, une goutte d'eau qui a fait déborder le vase dans un pays à l'économie exsangue.

Lors de son arrivée au pouvoir fin 2017 après la chute du président Robert Mugabe, Emmerson Mnangagwa s'était pourtant engagé à relancer l'économie après deux décennies de crise. Mais la population a très vite déchanté. La crise s'est aggravée ces derniers mois : les entreprises, les particuliers et l'État manquent cruellement de liquidités et les Zimbabwéens subissent des pénuries de denrées alimentaires et de médicaments notamment.

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** :
Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** :
Réservations avant **15 h le vendredi**

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Pour une publication section décès dans LE DEVOIR

Par téléphone, télécopieur ou par courrier du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00
Le samedi et dimanche de 12h00 à 17h30 - Heure de tombée 15h15

Le Mémorial
1855, rue Du Havre, bureau 107, Montréal, Qc, H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Télé.: 514 525-7999
deces@lememorial.com

Le mémorial

III SYRIE

Sidération à Idlib après la conquête éclair des djihadistes

La récente offensive fait craindre une nouvelle dégradation des conditions de travail des organisations humanitaires

La dernière province contrôlée par l'opposition au régime est tombée entièrement aux mains du groupe Hayat Tahrir al-Sham, issu d'al-Qaïda. Cette offensive fait craindre une nouvelle dégradation des conditions de travail des organisations humanitaires.

LUC MATHIEU
LIBÉRATION

Ils se disent stupéfaits et furieux. Habitants d'Idlib, humanitaires qui y travaillent, analystes qui suivent le conflit depuis huit ans, personne ne l'avait vu venir. Aucun n'avait anticipé que les djihadistes puissent s'emparer aussi facilement, et aussi rapidement, de la dernière province syrienne encore contrôlée par l'opposition à Bachar al-Assad. « Je ne comprends pas. Que s'est-il passé ? Pourquoi maintenant ? Pourquoi de cette façon ? Je me dis qu'il y a des accords entre la Turquie, la Russie, les Américains. Mais je ne sais pas lesquels. Pour la première fois depuis le début de la guerre, je n'ai aucune réponse. Tout ce que je sais, c'est que c'est triste et honteux », dit un jeune Syrien, qui est né et a grandi à Idlib, et travaille aujourd'hui pour une ONG européenne.

Il aura fallu deux semaines à Hayat Tahrir al-Sham (HTS) pour s'imposer comme maître à Idlib. Le groupe est issu du Front al-Nosra, l'ex-branche syrienne d'al-Qaïda. Il s'en est officiellement séparé, mais des doutes subsistent et il est de toute façon djihadiste.

Jusqu'à la fin de l'année dernière, il contrôlait un peu plus de la moitié de la province d'Idlib. Ses effectifs étaient estimés à 10 000 combattants. En face, le Front de libération nationale (FLN), coalition de groupes pour la plupart issus de l'Armée syrienne libre, soutenue par la Turquie, comptait plus de 50 000 hommes. Le rapport de force, a priori défavorable, n'empêche pas HTS de lancer début janvier une série d'offensives à Idlib et dans l'ouest de la province voisine d'Alep. Les groupes du FLN ne résistent pas longtemps. Leurs commandants attendent un soutien de la Turquie, en armes ou en renseignements. Leur espoir ne semble pas démesuré. En septembre, un accord entre Moscou et Ankara a permis de repousser un assaut annoncé du régime syrien et de ses alliés. Ankara se dit alors capable de défaire les groupes les plus radicaux d'Idlib, dont HTS. Le gouvernement turc peut s'appuyer sur le FLN, à qui il fournit régulièrement des armes.

Gouvernement de salut

Mais, début janvier, aucune aide ne vient quand HTS attaque. « La Turquie a de toute évidence laissé faire, explique Thomas Pierret, chercheur au

CNRS. Certains disent même qu'elle a donné des instructions au FLN pour qu'il ne résiste pas. Il est très difficile de lire ses intérêts aujourd'hui. Les Turcs se sont peut-être dit que le FLN n'était pas capable militairement de s'opposer à HTS. Le fait est qu'ils ne se sont même pas battus pour leur survie. Une version plus cynique serait qu'Ankara a décidé que, tôt ou tard, il laisserait les Russes et le régime syrien reprendre Idlib. » Mercredi, Moscou, allié de Damas, a relancé l'hypothèse d'une offensive contre la province. « Nous sommes convaincus que nous devons mener à son terme la bataille contre le terrorisme. Maintenant, le principal foyer de terrorisme est la zone d'Idlib », a déclaré le chef de la diplomatie, Sergueï Lavrov.

La Turquie a en réalité un autre objectif prioritaire : chasser les forces kurdes du YPG (Unités de protection du peuple), liées au PKK, et considérées comme terroristes par Ankara. Elle refuse qu'elles soient déployées le long de la frontière turque et milite pour la création d'une « zone de sécurité » dont elles seraient exclues. Le président Recep Tayyip Erdogan répète depuis plusieurs semaines qu'il veut lancer une offensive à l'est de l'Euphrate, alors que son homologue américain, Donald Trump, a annoncé fin décembre le retrait des 2000 soldats américains déployés dans la région pour lutter contre le groupe État islamique.

Depuis Idlib, le chef de HTS, Abou Mohamad al-Joulani, a affirmé dans une rare intervention filmée qu'il appuyait une éventuelle offensive turque. « Nous sommes pour une libération de cette région du PKK. [...] Nous ne saurons être un obstacle à une opération contre un des ennemis de la révolution », a-t-il déclaré. « C'est peut-être ça, l'accord qui est derrière : HTS soutient les Turcs dans le Rojava [la région kurde] et la Turquie les laisse faire à Idlib », soupire le jeune humanitaire syrien.

Début janvier, les djihadistes d'HTS ont donc accumulé les victoires et se sont imposés dans plusieurs dizaines de villages. Ils n'ont pas eu besoin de se battre longtemps. La plupart des groupes, dont Nourredine al-Zinki, ont capitulé au bout de quelques jours. Il ne reste plus aujourd'hui à Idlib que quelques poches, notamment dans le djebel Zawya, qui échappent au contrôle d'HTS.



Des combattants du groupe Hayat Tahrir al-Sham s'entraînent avant d'affronter les forces du régime, dans la province d'Idlib, le 14 août.

OMAR HAJ KADOUR
AGENCE
FRANCE-PRESSE

Les djihadistes ont désormais les moyens d'imposer leur ordre dans la province. Lors de son entrevue, Joulani a affirmé que la gestion civile des villes et villages ne serait pas assurée par ses hommes, qui se consacreront à la lutte armée. Son « gouvernement de salut » sera administré par des civils, a-t-il assuré. Mais personne n'y croit. « Un enfant d'Idlib de 10 ans sait que le gouvernement de salut, c'est HTS. Ils le contrôlent totalement, ce sont leurs hommes et leurs décisions. Et tous les impôts leur reviennent », explique le travailleur humanitaire.

Le groupe djihadiste s'est en outre fait connaître pour emprisonner, ou assassiner, ceux qui lui résistent. Le 23 novembre, l'activiste de la première heure Raed Fares, animateur de radio dans sa ville de Kafranbel, était abattu par balle alors qu'il était dans sa voiture. Il avait été harcelé plusieurs fois par HTS, qu'il critiquait régulièrement. La mainmise djihadiste sur Idlib menace aussi le financement humanitaire. En octobre dernier, l'USAID, l'agence de développement du département d'État américain, avait annoncé qu'elle coupait les fonds pour les projets implantés dans les zones contrôlées par les djihadistes. L'agence britannique DFID avait, elle aussi, arrêté de financer des projets dits de « stabilisation », tel celui de la Police syrienne libre, chargée de lutter contre la criminalité. « Cela a directement renforcé HTS, qui a mis en place ses propres structures pour remplacer

les nôtres », expliquait récemment à *Libération* Adib al-Shalaf, l'un des fondateurs de l'organisation.

Catastrophique

Pour compenser l'annulation des fonds, plusieurs ONG occidentales ont cherché en catastrophe des solutions, en basculant vers Idlib des financements d'autres projets ou en faisant appel à leur gouvernement. La province, où vivaient moins d'un million d'habitants avant la guerre, en compte aujourd'hui près de 4 millions, venus de tout le pays pour fuir les combats. Des centaines de milliers vivent dans des camps le long de la frontière, notamment à Atmé. Avec l'arrivée de l'hiver, plusieurs ont été ravagés par les pluies et des torrents de boue. « Ces camps ne survivent que grâce à l'aide internationale. Si les financements sont coupés, c'est terminé. La situation humanitaire est déjà catastrophique, elle deviendrait totalement ingérable », explique un responsable de projet humanitaire dans le Nord syrien.

Fin décembre, l'USAID a finalement rétabli ses financements. Les ONG s'en sont félicitées, mais n'ont pas compris pourquoi. « Rien n'avait changé, les djihadistes contrôlaient les mêmes endroits, poursuit le responsable. La vraie question est : cela va-t-il durer maintenant que HTS a pris le pouvoir ? Nous n'avons aucune indication sur ce que les Occidentaux vont décider. Mais il faudrait qu'ils comprennent que les bénéficiaires de l'aide ne sont pas les djihadistes, ce sont des civils déplacés qui n'ont plus rien. »

Mobile

Tablette

Ordinateur

Le Devoir numérique en classe

Profs du Québec, abonnez **gratuitement** vos étudiants de 4^e et 5^e secondaire et de niveau collégial au *Devoir* numérique pour une durée de 15 semaines*.

- Accès illimité à l'application *Le Devoir* Mobile
- Accès à 100 % du contenu du site Web
- Formule virtuelle et version PDF
- Édition tablette chaque jour
- 25 articles gratuits par mois dans les archives

Inscrivez-vous dès maintenant au ledevoir.com/classe

* Les inscriptions se terminent le 15 février 2019.



Projet Énergie Saguenay: Québec n'évaluera pas l'impact environnemental du gaz naturel transporté

L'usine de liquéfaction traitera essentiellement du gaz exploité par

L'amitié au temps du relativisme

Yasmina Reza révèle la détresse contemporaine causée par la perte des raisons communes

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un auteur marquant.

Louis Cornellier

L'auteur est professeur de français au Cégep régional de Lanaudière à Joliette et chroniqueur au *Devoir*

Yasmina Reza est une dramaturge d'une efficacité diabolique. Dès le début de ses pièces, nous sommes, comme ses personnages, plongés dans des sacs de nœuds inattendus qui tournent inévitablement à l'engrenage infernal.

Dans *Le Dieu du carnage* (2006), par exemple, œuvre adaptée au cinéma par Roman Polanski en 2011, deux couples tout ce qu'il y a de plus civilisé se rencontrent pour régler un différend lié à un épisode de brasse-camarade entre leur fils respectif. Rapidement, les bonnes intentions dégèrent en foire d'empoigne.

Chez Reza, les personnages, comme elle le dit elle-même, sont presque toujours « débordés par leurs nerfs » et, ajoute la professeure Sylvie Coly, « écaillent sur scène le vernis de leur bonne éducation pour révéler le démon de leur véritable nature ».

Le succès de Yasmina Reza ne se dément pas. Ses pièces, traduites en plus de 30 langues, mises en scène dans plus de 50 pays et couronnées par de nombreux prix prestigieux, en font, selon la professeure Salah El Gharbi, « l'auteur français contemporain le plus joué dans le monde ».

Du 29 janvier au 2 mars 2019, « *Art* » (1994), sa plus célèbre pièce, sera jouée au Théâtre du Rideau vert, dans une mise en scène de Marie-France Lambert. Cette œuvre saisissante, à la fois grave et comique, nous invite d'abord à un débat sur la valeur de l'art contemporain, mais nous force surtout, finalement, à une réflexion sur les conditions, voire sur les déchirements, de l'amitié à l'ère du relativisme esthétique et moral.

Le tableau qui fâche

Dermatologue, Serge est financièrement à l'aise et se pique d'aimer l'art contemporain. Quand la pièce commence, il vient d'acheter une œuvre au prix exorbitant de 200 000 francs. Il s'agit d'un tableau du peintre (fictif) Antrios, tout blanc, avec des liserés blancs. On pense tout de suite au *Carré blanc sur fond blanc* (1918) de Malévitch. Fier de son coup, Serge montre le tableau à son ami Marc, qui, estomacé, déclare que la chose est « une merde ». La brouille est instantanée.

Ingénieur dans l'aéronautique, Marc revendique la qualité de son discernement et sa « propension à rester hors du coup ». Il semble abhorrer les effets de mode, même s'il gobe, sur les recommandations de sa conjointe, des granules homéopathiques. Quand Serge lui fait remarquer cette contradiction, Marc rétorque vivement qu'il ne croit à rien. Il cultive essentiellement le souci de se montrer raisonnable.

Sa réaction au tableau de Serge est toutefois viscérale. Cet achat, confie-t-il dans un aparté, l'angoisse et le perturbe. Yvan, celui qui complète le trio d'amis, essaie de le calmer. Il dit ne pas aimer ni détester le tableau et ajoute que cet achat n'a rien de scandaleux s'il fait plaisir à Serge et s'il n'y a pas de préjudice pour autrui. Ces arguments relativistes irritent Marc au plus haut point, lui qui considère que la tolérance, en matière de relations humaines, est « le pire défaut ». Pour lui, l'affaire est grave, et il y a bel et bien, dans le geste de Serge, un préjudice pour autrui puisque lui, Marc, est blessé par ce qu'il considère comme un acte stupide.

Les critères du jugement

Comment savoir qui a raison — parce que, après tout, cessons de faire semblant, ça nous intéresse — dans l'évaluation du tableau? Reza, évidemment, ne tranchera pas, mais elle alimentera la réflexion, par personnages interposés. Serge, offusqué par la réac-



Le succès de Yasmina Reza ne se dément pas. Ses pièces, traduites en plus de 30 langues, mises en scène dans plus de 50 pays et couronnées par de nombreux prix prestigieux, en font, selon la professeure Salah El Gharbi, « l'auteur français contemporain le plus joué dans le monde ».

ILLUSTRATION TIFFET



Louis Cornellier

tion de Marc, pose la question : « Cette merde » par rapport à quoi? Quand on dit telle chose est une merde, c'est qu'on a un critère de valeur pour estimer cette chose. »

Serge propose deux critères. Le premier est l'autorité du marché de l'art. « Mais mon vieux, c'est le prix. C'est un ANTRIOS! » dit-il à Marc, sans le convaincre, bien sûr, puisque ce critère, d'un point de vue artistique, ne règle pas la question. Le second est la contemporanéité. Il faut, répète Serge, être « un homme de son temps [qui] participe à la dynamique intrinsèque de l'évolution ». Marc, avec raison, lui rétorque qu'il s'agit là d'une « connerie » puisque « comment un homme peut vivre dans un autre temps que le sien? Rien de convaincant chez Serge, donc, dans sa défense du tableau.

Marc, lui, déplore le snobisme de son ami — ce qui ne constitue pas un argument — et vise plus juste en objectant à Serge que « la loi du nouveau », qui régirait l'art actuel, s'autodétruit puisque « la surprise est une chose morte » dès qu'elle se réalise. Yvan, pour sa part, réfugié dans le lâche relativisme selon lequel chacun a ses goûts, s'attire finalement le courroux de Serge, dont il se vouloit l'allié. « Il a raison, s'exclame l'amateur d'art exaspéré, tu pourrais un jour avoir une opinion à toi. »

Mais comment avoir une opinion fondée quand tous les critères anciens se sont effondrés? Dans *La sagesse des modernes* (1998), le philosophe Luc Ferry évoque ces critères. « Dans l'Antiquité, résume-t-il, dire la vérité dans l'art, c'était d'abord exprimer l'harmonie du cosmos; à l'ère des grandes religions, la grandeur et la sublimité du divin; dans nos démocraties humanistes, la profondeur et la richesse du génie humain. »

Or, poursuit Ferry, l'avant-garde, au XX^e siècle, radicalise ce dernier moment en réduisant l'œuvre à l'idée (et non à sa réalisation) et en s'enfermant dans « l'originalisme », c'est-à-dire dans la volonté de faire du nouveau et du subversif à tout prix. Le résultat, renchérit André Comte-Sponville dans le même ouvrage, c'est la disqualification des critères de vérité et de beauté dans l'évaluation de l'œuvre. « *Le carré blanc sur fond blanc*, explique-t-il, c'est une idée avant d'être une œuvre. Mais l'idée n'a pas plus besoin d'être vraie que l'œuvre d'être belle. »

Relativisme et solitude

S'il n'y a plus de critères partagés qui tiennent pour penser, pour discuter,

pour évaluer, la guerre des ego vient remplacer l'échange raisonnable. Dans son roman *Babylone*, prix Renaudot en 2016, Reza fait dire à sa narratrice que les Français, devant la disparition de « l'ordre familial des choses », de « la vie qui va de soi », souffrent de « fatigue psychique » et ont « définitivement perdu le sentiment de sécurité » puisque, désormais, « la condition même de l'existence » est que « tout est incertain ».

En abolissant les anciens critères de jugement — en France, par exemple, le catholicisme et, plus tard, les valeurs républicaines; au Québec, le catholicisme aussi et, ensuite, l'identité nationale et le modèle québécois —, on croyait acquiescer notre autonomie individuelle, mais on se retrouve plutôt devant un affligeant et débilitant désert moral dans lequel chacun est renvoyé à sa solitude médicamenteuse. Dans *Babylone*, la narratrice doit avaler des anxiolytiques avant de recevoir ses amis chez elle. Dans « *Art* », Marc cherche à endormir son angoisse avec l'homéopathie et Yvan consulte un psychanalyste. Dans *Une pièce espagnole* (2004), Aurelia résume la situation dans un cri du cœur : « [...] tout le monde attend de la vie quelque chose qui n'est pas nommé et qu'on ne sait pas, une sorte d'atténuation de la solitude, sous n'importe quelle forme, une place même austère, un privilège à soi. »

Or, privés de la transcendance que donnent des raisons communes permettant des échanges enrichissants et un arbitrage raisonnable et accepté de nos inévitables désaccords, la solitude et la détresse s'accroissent au lieu de s'atténuer, et l'amitié elle-même, le bien entre tous, disait justement Aristote, se fragilise et devient une source supplémentaire d'angoisse.

Amitié superficielle

On peut trouver que la réaction outrée de Marc à l'achat du tableau par Serge a quelque chose d'excessif. On peut considérer qu'Yvan a raison de trouver ses deux amis « vraiment bizarres » de se chicaner pour ça. Ce serait prendre le parti du relativisme. Or, Marc refuse cet éloge de la fuite. « Yvan, dit-il, est tolérant parce qu'il s'en fout. » Pour Marc, l'amitié véritable ne peut s'accommoder d'une telle complaisance. S'il se scandalise, c'est, insiste-t-il, « parce qu'[il] aime Serge et [qu'il est] incapable d'aimer Serge achetant ce tableau ».

Aristote distinguait trois sortes d'amitié : celle qui repose sur l'intérêt ou l'uti-

Yasmina Reza, dans « Art », traite du délitement de l'art de vivre avec du sens, dans une civilisation qui ne croit tellement plus à la vérité qu'elle n'est même plus capable d'en discuter avec fraternité

LOUIS CORNELLIER



lité, celle qui se fonde sur le plaisir partagé — Yvan s'en réclame — et celle, enfin, la plus noble, qui se base sur la vertu et le bien recherchés en commun. Marc, en ce sens, et même si on apprendra plus tard que son narcissisme blessé est aussi en cause, est aristotélicien. Le geste de Serge ne peut que le décevoir puisqu'il révèle, selon lui, que l'amitié de son ami relève d'une forme moins noble, celle du plaisir. « J'ai été pour toi de l'ordre de la surprise », dit-il à Serge, en faisant une analogie avec « la loi de la surprise » qui gouvernerait l'art contemporain.

Yasmina Reza, dans « *Art* », traite du délitement de l'art de vivre avec du sens, dans une civilisation qui ne croit tellement plus à la vérité qu'elle n'est même plus capable d'en discuter avec fraternité. Le rire qu'elle provoque est grinçant.

Quand les lieux communs, au sens noble du terme, n'existent plus, quand chacun, comme c'est le cas aujourd'hui, en est réduit à inventer ses propres repères comme s'il écrivait dans un carré blanc sur fond blanc, il ne reste de l'amitié que ses manifestations superficielles, que la conversation insignifiante, qu'on fuira à la première occasion si l'utilité ou le plaisir ne sont plus au rendez-vous.

Des suggestions? Écrivez à Robert Dutrisac : rdutrisac@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* : www.ledevoir.com/societe/ledevoir-de-philos.

III RELATIONS QUÉBEC-OTTAWA

**Cruciale
immigration**

A

ROBERT
DUTRISAC

u sortir de sa rencontre, à Sherbrooke jeudi, avec Justin Trudeau, François Legault a dressé la liste des demandes que le Québec présente à Ottawa. Certaines revendications s'inscrivent dans le long terme, comme la déclaration de revenus unique administrée par le gouvernement québécois, d'autres doivent se régler d'ici le déclenchement des prochaines élections, à moins que le premier ministre canadien ne choisisse de faire campagne avec un caillou dans le soulier. C'est le cas de l'annonce des investissements pour les infrastructures, de la réduction des seuils d'immigration et des nouvelles règles touchant la sélection des candidats à l'immigration par le truchement du programme des travailleurs étrangers temporaires géré par le gouvernement fédéral.

Lors de son point de presse après la rencontre, l'ex-homme d'affaires, qui carbure à l'action et aux résultats, a montré des signes d'impatience. Non sans candeur, François Legault a laissé entendre que le moment était particulièrement bien choisi pour déguster ce qu'il réclame à court terme, compte tenu de l'échéance électorale à laquelle est confronté son homologue.

En ce qui a trait aux infrastructures, Québec est en terrain solide : le gouvernement Trudeau a un avantage électoral évident à multiplier au Québec les annonces d'investissements publics d'ici les élections.

Les matières touchant l'immigration sont plus épineuses. La réduction des seuils d'immigration va à l'encontre des orientations du gouvernement Trudeau qui souhaite hausser le nombre d'immigrants admis à un niveau record. Mais dans la mesure où la baisse serait temporaire, Ottawa serait prêt à faire preuve d'une certaine souplesse, croit-on à Québec.

Là où les choses se compliquent, c'est avec le recours aux travailleurs étrangers temporaires, un programme auquel le gouvernement Harper a imposé des contraintes à la suite des abus qui ont eu cours dans le reste du Canada : les employeurs remplaçaient des travailleurs canadiens peu qualifiés par de la main-d'œuvre étrangère moins onéreuse.

Il s'agit d'un changement majeur qui est proposé dans la sélection des immigrants dits « économiques », sélection qui relève du Québec. Il consiste à accorder le statut de résident permanent, ou d'immigrant reçu, aux travailleurs étrangers après trois ans s'ils réussissent des tests de français et de « valeurs ». Ces tests demeurent un problème dans la mesure où un échec peut conduire à l'expulsion. Du travailleur, de sa conjointe ? On ne le sait.

En revanche, miser sur les travailleurs étrangers temporaires qui ont un emploi assuré, avec un employeur qui s'est engagé à les embaucher dès leur arrivée, est une avenue à privilégier. Certes, il faut prévenir les abus : des employeurs sans scrupule ont pris certains de ces travailleurs en otages. Mais il ne s'agit pas d'une embûche insurmontable.

Cette avenue fut déjà préconisée par la ministre libérale de l'Immigration, Kathleen Weil. C'est un moyen efficace de pallier les pénuries spécifiques de main-d'œuvre, notamment en région. Et c'est sans doute le seul moyen d'assurer la régionalisation de l'immigration, une politique définie il y a 30 ans mais qui s'est soldée par un lamentable échec. Encore aujourd'hui, 85 % des immigrants s'établissent dans la grande région de Montréal alors que les besoins en main-d'œuvre sont criants en région.

Certes, le gouvernement Legault a du travail à faire pour définir les règles entourant cette nouvelle façon d'immigrer au Québec. Souhaitons toutefois que le gouvernement Trudeau montre une grande ouverture à ce sujet.

Là où les visées caquistes demeurent floues, c'est en matière de réunification des familles, un domaine qui relève d'Ottawa. Le gouvernement Legault réclame, à la faveur d'une réouverture de l'entente Canada-Québec sur l'immigration, le pouvoir de faire la sélection des candidats, d'en déterminer les seuils d'admission et d'exiger de ces nouveaux arrivants une connaissance du français. Quand on sait que, souvent, il s'agit de grands-parents trop âgés pour se mettre à l'apprentissage d'une langue, on ne voit pas quel objectif poursuit le gouvernement, d'autant plus que la réunification familiale, c'est avant tout une façon de traiter avec humanité des immigrants établis au pays depuis un certain nombre d'années. Heureusement, François Legault n'a pas fait de cette demande une priorité à court terme.

Si le gouvernement caquiste reçoit l'aval d'Ottawa pour amorcer sa réforme de l'immigration et du programme des travailleurs étrangers temporaires — dans la mesure où les aspérités de cette réforme sont éliminées —, ce serait déjà une réalisation dont il pourrait se targuer.

**LETTRES****Voir clair
avec le verre**

Le verre présent dans nos résidus de consommation refait surface avec le mouvement « SAQ consigne » et la demande de la CMM qui va dans le même sens, y compris pour les bouteilles d'eau. Or, la question du verre n'est que l'un des nombreux symptômes qui témoignent de la mauvaise gestion de l'ensemble de nos matières résiduelles, autrefois nommées déchets. Dans plusieurs municipalités, les citoyens sont appelés à déposer, dans un bac vert ou bleu, tous les restes dits « recyclables ». Bien sûr, on a là une solution facile mais qui, dans la pratique, se révèle une aberration. En réalité, rien de valeur ne peut sortir de ce bac fourre-tout, une fois le verre de toutes les couleurs, les divers types de papiers, l'ensemble des plastiques, le métal, etc., mélangés et bien écrasés dans la benne d'un camion. Ainsi, même en retirant les bouteilles de vin et d'eau de ce bac, il restera tous les autres types de contenants en verre, lesquels continueront de contaminer tout le reste. En un mot, il faut repenser toute la chaîne du traitement de nos résidus. Et il n'y a qu'une seule avenue : un véritable tri à la source, préconisé par de nombreux environnementalistes, depuis plus de 40 ans ! Et d'abord et avant tout, appliquer le premier R des « 3RV », soit la réduction de la quantité de contenants. En un mot, la mise en

œuvre d'une consigne des bouteilles de vin, mesure louable qu'il est difficile de ne pas appuyer, ne fera néanmoins que remettre à plus tard l'instauration d'une véritable gestion écologique de nos résidus. A l'heure actuelle, nous en sommes collectivement très loin. En cette matière, d'autres sociétés font beaucoup mieux que nous.

Bruno Landry
Sherbrooke, le 18 janvier 2019

Un lien pour l'avenir

Il est plus que probable que beaucoup d'eau coulera sous les ponts avant la réalisation du troisième lien. Il semble impossible d'envisager la construction d'un tunnel à l'est de Québec, car il y aurait une faille sismique sous le fleuve. Et un joyau où Félix habitait et que personne ne veut gâcher. De toute façon, la vraie densité humaine est à l'ouest de Québec. Le fameux lien pourrait avoir une vocation autre que de transporter des automobiles avec la plupart du temps seulement une personne à l'intérieur. J'aimerais que ce lien soit voué aux transports actifs et collectifs et bien arrimé au transport structurant des deux rives. La logique est que si ce lien décongestionne le trafic sur les ponts existants, le problème de circulation sera atténué. Je crois qu'il est temps pour nous, gens de la grande région de Québec, d'avoir une vision plus que novatrice pour l'avenir. La construction d'un lien de transport actif et collectif ainsi que la remise en valeur de

notre pont centenaire devraient être une priorité pour notre collectivité québécoise.

Michel Houle
Québec, le 17 janvier 2019

**Du gaz
dans les écoles ?**

Avant 2001, Hydro-Québec offrait le tarif BT, pour tarif bi-énergie. Cela permettait entre autres aux bâtiments institutionnels subventionnés par le gouvernement (écoles, universités, hôpitaux, etc.) disposant de deux types d'installations de chauffage (une à l'électricité et l'autre au gaz ou au mazout) de profiter, hors des périodes de pointe, d'un coût du kilowattheure particulièrement avantageux. Comme les périodes de pointe étaient rares, ces établissements fonctionnaient presque exclusivement à l'électricité pour le plus grand bien de leur budget et de... la planète, puisque l'hydroélectricité n'émet pratiquement pas de GES. [...]

Ce tarif fut abrogé en 2001. Toujours est-il que cette abrogation força, notamment les commissions scolaires, à recourir à des combustibles fossiles générant ainsi des dégagements annuels de plus de 100 000 t de GES (l'équivalent d'environ 40 000 autos), assortis de dépenses additionnelles de 100 millions. On voit aujourd'hui qu'il y avait aussi les risques sous-évalués que comporte toute combustion...

Pierre Gastaldy
Montréal, le 16 janvier 2019

LIBRE OPINION**Nicaragua : un régime qui s'enfoncé dans la dictature**

Ovide Bastien

Cofondateur des Études Nord-Sud du collège Dawson, qui comporte un stage annuel au Nicaragua

De jour en jour le régime Ortega-Murillo s'enfoncé dans la dictature, se fragilisant de plus en plus et s'isolant sur le plan international.

Le soulèvement populaire massif de la mi-avril 2018, brutalement réprimé par la police et les paramilitaires pro-Ortega, a fait 325 morts, 2000 blessés, 500 prisonniers politiques et 60 000 réfugiés au Costa Rica. Si le régime, par son opération *Limpieza* de la mi-juillet, a réussi à démanteler les barricades érigées dans la plupart des villes, le contrôle qu'il exerce sur le cœur du peuple ne repose que sur la peur et la répression, ainsi que sur une propagande dans les médias dont il détient le monopole.

Le gouvernement a congédié des centaines d'employés du secteur public — médecins, infirmières et pro-

fesseurs jugés infidèles parce qu'ils avaient appuyé les manifestants —, déclaré illégale toute manifestation et, ces dernières semaines, annulé le statut juridique de neuf ONG et tenté de réduire au silence tous les médias indépendants.

À la mi-décembre 2018, la police antiémeute envahit les bureaux où le célèbre journaliste Carlos Fernando Chamorro produit sa revue numérique *Confidencial* ainsi que ses très populaires émissions de télévision, *Esta noche* et *Esta semana*. Quelques jours plus tard, la police ferme le poste de télévision 100 % Noticias et emprisonne les deux animateurs vedettes de ce poste, Miguel Mora et Lucia Pined Ubau.

Au cours du soulèvement populaire, des centaines de policiers choisissent de désertir au lieu de participer à la répression de leurs frères et sœurs nicaraguayens. À la mi-octobre 2018, Mikel Espinoza, rédacteur en chef du journal numérique du gouvernement *El 19*

Digital, en a ras le bol et quitte sa fonction, se réfugiant au Costa Rica. Pour lui, la goutte qui a fait déborder le vase, c'est la mort tragique d'une famille au complet, dont deux enfants, dans un incendie provoqué par les forces paramilitaires pro-Ortega. Mikel fait partie d'une cinquantaine de journalistes qui se sont vus obligés de quitter le Nicaragua.

Le cas Rafael Solis

La désertion de loin la plus perturbante pour le régime Ortega-Murillo, cependant, est celle, toute récente, de l'un de ses plus proches alliés, Rafael Solis.

Solis a joué un rôle clé pour le couple, et ce depuis plusieurs années. C'est lui qui, en 1999, a collaboré avec Ortega pour concocter un pacte avec l'ex-président, Arnoldo Alemán, ce qui a permis aux deux d'échapper à des poursuites pénales : Ortega pour avoir abusé de Zoilamérica, sa belle-fille ado-

lescente, et Alemán pour avoir empoché une partie substantielle de l'aide internationale à la suite de l'ouragan *Mitch*. C'est lui aussi qui fut garçon d'honneur au mariage Ortega-Murillo en 2007 et qui manigança afin qu'Ortega puisse se représenter aux élections de 2016, même si la Constitution ne le permet pas.

Le 8 janvier 2019, Solis se rend au Costa Rica et publie une lettre annonçant sa démission de la Cour suprême du Nicaragua ainsi que du FSLN, dans lequel il militait depuis plus de 43 ans. Les raisons qu'il donne pour expliquer son geste sont cinglantes : le récit d'Ortega-Murillo selon lequel le soulèvement populaire d'avril 2018 reflète une tentative de coup d'État, orchestrée et financée par la droite nicaraguayenne avec l'appui financier et médiatique des États-Unis, est faux. Ce couple porte la responsabilité de la plupart des morts, blessés et prisonniers politiques, et

de la chute libre que subit présentement l'économie nicaraguayenne. Il se comporte comme dans une monarchie absolue, contrôlant toutes les institutions de l'État, y compris le pouvoir judiciaire, et même la Cour suprême. En s'obstinant à rester au pouvoir par la répression, en réduisant les médias indépendants au silence, en refusant le dialogue national sous la médiation de l'Église catholique appuyé par la grande majorité des Nicaraguayens, il sème les graines d'une possible guerre civile.

Survenant trois jours avant la session tenue par l'OEA pour discuter de la situation nicaraguayenne, la démission de Solis sape la crédibilité du ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, Denis Moncada, lorsque ce dernier affirme, dans un discours de 40 minutes, que le Nicaragua a été victime d'une tentative de coup d'État. Son silence par rapport à l'affaire Solis en dit beaucoup plus que ses paroles.

Nationalisme et solidarité internationale

Louis Balthazar

Professeur émérite, science politique,
Université Laval

Il semble bien que ce soit la problématique incontournable de notre époque. Des nationalismes jaillissant de toutes parts s'opposant à la mondialisation, à la diversité culturelle et à l'immigration. Cela se voit aux États-Unis, où le président invoque la sécurité nationale pour murer la frontière, dans plusieurs nations d'Europe, où on aperçoit des tendances fortes au repli identitaire et au reflux de ces misérables réfugiés qui risquent leur vie pour quêter l'asile dans les anciennes métropoles coloniales.

Pourtant, il ne va pas de soi que la conscience nationale engendre nécessairement la fermeture au reste du monde.

Il importe de rappeler même que le nationalisme moderne est né et s'est développé dans un contexte d'internationalisme et de rapprochement des peuples. On peut dater, en effet, de la Révolution française de 1789 l'éclosion d'une conscience nationale, alors que le peuple s'approprie l'État. Dès lors, la révolution et le nationalisme prennent une allure internationale. C'est pour prendre place sur le continent européen et éventuellement sur la scène mondiale que les nations s'éveillent et se développent.

Cela ne se produit pas sans une forte résistance et un ressac de l'Ancien régime, qui prend aussi la forme d'un autre nationalisme fondé sur l'ethnicité, le conservatisme et le refus des échanges internationaux. Le nationalisme moderne, selon le modèle français, se définit pour sa part selon une identité essentiellement citoyenne, dynamique et laissant place au métissage. Ernest Renan énonce en 1881 une formule célèbre : « La nation est un plébiscite de tous les jours. »

On connaît les ravages engendrés par le nationalisme ethnique et conservateur. L'Europe en a tellement souffert qu'on en est venu à ne garder du terme que sa définition péjorative. Ainsi les présidents français François Mitterrand et Emmanuel Macron, entre autres, ont pu décrire le nationalisme comme le mal absolu. De ce côté-ci de l'Atlantique, on a été généralement plus nuancé. Le nationalisme est un objet d'études dans plusieurs universités et on a, ici et là, applaudi à l'invoca-



SANDY HUFFAKER/GETTY IMAGES/AFP

On préfère nettement parler de patriotisme pour définir la valorisation de la nation américaine une et indivisible

tion nationaliste dans le tiers-monde. Malgré tout, on préfère nettement parler de patriotisme pour définir la valorisation de la nation américaine une et indivisible. Le président Trump a fait scandale en se disant récemment nationaliste et personne n'a de doute quant au caractère étroit de la conception trumpienne de la nation.

Le nationalisme au Canada

Quant à nous, Canadiens, Québécois, nous nous sommes permis d'utiliser le mot et le concept d'une manière neutre, laissant place aux bons et aux mauvais usages du nationalisme. Au Québec, en particulier, nous avons développé, depuis la Révolution tranquille, un nationalisme fondé sur l'appartenance à l'État et, en conséquence, une identité territoriale ouverte à l'immigration et aux échanges internationaux. Au moment même où la Révolution tranquille prenait une allure nationaliste, le Québec cherchait à se donner ses propres relations internationales. Nous voulions nous dire au monde.

Deux grandes chartes ont défini le Québec moderne : la Charte des droits et libertés de 1975 qui consacrait les droits des minorités et des immigrants et la Charte de la langue française qui faisait du français une langue officielle, celle de tous les Québécois, quelles que soient leurs origines. Des ministres de l'Immigration comme Jacques Couture et Gé-

rald Godin ont conçu des politiques généreuses et accueillantes envers les immigrants tandis que nos représentants sillonnaient le monde et favorisaient les échanges internationaux.

Plus récemment, les nationalistes québécois ont eu tendance à jouer la carte du repli identitaire en insistant par exemple sur la majorité historique, sur le « nous » canadien-français, et en faisant preuve de méfiance à l'endroit des immigrants.

La résistance à la mondialisation

Un peu partout en Occident se dessine aussi un retour à l'appartenance nationale en réaction à une mondialisation par trop inhumaine et élitiste. Même des États comme les États-Unis, le Royaume-Uni et la France subissent les effets de cette vague de résistance et de retour aux valeurs nationales. Cela est sain dans la mesure où la démocratie ne se joue vraiment qu'à l'intérieur des nations. Les humains ont besoin de s'appuyer sur les liens nationaux et les ressources du vivre-ensemble. La voie vers l'universel prend sa source dans les personnes, les communautés, les nations.

Aucun nationalisme ne devrait cependant entraver la solidarité internationale. Notre appartenance à une nation ne devrait jamais nous faire oublier notre appartenance à l'humanité. Tous ces réfugiés qui frappent désespérément à la porte de nos frontières sont nos frères humains auxquels nous ne saurions demeurer insensibles. Sans doute faut-il bien gérer les politiques migratoires, mais nous ne saurions nous replier sur nos égoïsmes nationaux en fermant nos frontières.

Il est clair que nous n'échapperons pas à la mondialisation croissante et aux nécessités des rapprochements internationaux. Pour le meilleur ou pour le pire, nous ne pouvons vivre en autarcie. Notre économie repose sur les échanges. Les nations européennes ne peuvent plus se passer de l'Union européenne. En Amérique, nous ne pouvons plus fermer nos portes. Le projet de mur de Donald Trump est une monstruosité anachronique. Le réchauffement climatique de toute la planète nous invite aux solutions internationales.

La seule solution acceptable à la crise contemporaine passe par un nationalisme d'ouverture à la solidarité internationale.

Fermer la parenthèse

KONRAD YAKABUSKI



Lorsque l'ancien chef du Nouveau Parti démocratique (NPD) Thomas Mulcair a quitté la Chambre des communes en juin dernier, après avoir passé onze ans à siéger comme député d'Outremont, ses collègues au Parlement ont tous tenu à souligner ses grandes qualités.

La chef du Parti vert, Elizabeth May, a en particulier remercié M. Mulcair pour avoir pris une position « courageuse » en s'opposant à l'interdiction du port du niqab en 2015 alors que l'ancien premier ministre conservateur Stephen Harper l'avait banni lors des cérémonies de citoyenneté. Le débat qui a ainsi fait rage fut au centre de la dernière campagne fédérale.

« Ce n'était pas facile de déclarer qu'il n'incombe pas aux dirigeants fédéraux de dire aux femmes ce qu'elles peuvent et ne peuvent pas porter, a déclaré M^{me} May. Je tiens donc à remercier le député d'avoir adopté une position ferme dans le débat sur le niqab. »

Il faut dire que la « fermeté » de M. Mulcair dans ce dossier a fini par coûter cher à son parti au Québec. Après avoir tergiversé pendant plusieurs jours, M. Mulcair s'est rangé dans le camp des opposants à une telle interdiction, aux côtés de M^{me} May et du chef libéral, Justin Trudeau. C'est ainsi que s'était amorcée la descente du NPD au Québec. Quelques semaines plus tard, les trois quarts des 59 députés néodémocrates élus au Québec en 2011 ont perdu leur siège.

Il n'est pas certain que M. Mulcair aurait pu conserver son siège d'Outremont s'il avait décidé de se représenter lors de l'élection générale en octobre prochain

Même avant sa sortie sur le niqab, M. Mulcair avait déjà suscité la grogne chez bon nombre de militants néodémocrates en promettant des budgets fédéraux équilibrés, alors que M. Trudeau favorisait des déficits afin de susciter la croissance économique. Le comportement grincheux et agressif de M. Mulcair, qui en avait fait un excellent chef de l'opposition, lui a nui en campagne électorale. Son sourire semblait forcé, surtout en comparaison avec celui de M. Trudeau.

Donc, ceux qui prétendent que le NPD serait en meilleure posture aujourd'hui si M. Mulcair était resté à la barre ont la mémoire courte. Son successeur, Jagmeet Singh, connaît certes son lot de problèmes. Mais les 19,7 % du vote que le NPD avait recueilli en 2015, une baisse par rapport aux 31 % gagnés en 2011, témoignaient déjà du manque d'amour des électeurs canadiens envers M. Mulcair et du questionnement au sein même du parti autour de ses valeurs.

Il n'est donc pas certain que M. Mulcair aurait pu conserver son siège d'Outremont s'il avait décidé de se représenter lors de l'élection générale en octobre prochain. La donne a si fondamentalement changé que cette circonscription montréalaise — où tout avait commencé pour le NPD au Québec avec la victoire de M. Mulcair lors d'une élection complémentaire en 2007 — semble destinée à retomber aux mains des libéraux. Lors de l'élection complémentaire en 2007, les libéraux fédéraux subissaient encore la réprobation de l'électorat dans la foulée du scandale des commandites, et son nouveau chef, Stéphane Dion, demeurerait hautement impopulaire au Québec. L'opposition du NPD à la prolongation de la mission de combat des troupes canadiennes en Afghanistan correspondait à la position de la majorité des Québécois.

Aujourd'hui, les libéraux ont un chef qui trône sur les sondages au Québec. Bien sûr, M. Trudeau appuie l'oléoduc Trans Mountain (son gouvernement en est même devenu propriétaire), mais ce dossier n'est pas au centre des préoccupations des électeurs d'Outremont, qui iront aux urnes dans une élection complémentaire le 25 février prochain pour choisir un successeur à M. Mulcair.

Ce dernier, alors qu'il était encore chef du NPD, avait vu sa majorité fondre en 2015. Et tout indique que Rachel Bédard, qui reprend la bannière libérale pour l'élection complémentaire du 25 février, se dirige vers une victoire facile, cette fois-ci sur la néodémocrate Julia Sanchez.

La perte d'Outremont constituerait un dur coup pour le NPD. Mais ce serait une erreur pour les militants néodémocrates de jeter tout le blâme sur M. Singh. Sa désolante performance comme chef du parti est davantage un symptôme que la cause du manque d'élan du parti. Tirailé entre ses ailes gauche radicale et centriste, le NPD se cherche. L'aile albertaine est en porte à faux avec les instances nationales dans le dossier des oléoducs. Plusieurs députés néodémocrates au Québec sont mal à l'aise avec la position du parti dans le dossier des signes religieux.

Les Québécois ont pris refuge au NPD au moment où les libéraux et le Bloc québécois ont cessé d'incarner la résistance aux conservateurs de Stephen Harper. Cette époque est révolue et le NPD n'est plus un prétendant au pouvoir. Les électeurs d'Outremont voteront en conséquence le mois prochain en mettant fin à la parenthèse qu'ils ont ouverte en 2007.

Laïcité scolaire : protection de la jeunesse plutôt que coercition

Pierre Lemaire

Retraité de l'enseignement à la CSDM,
ancien militant de l'Alliance des
professeurs de Montréal

D'ici quelques semaines, le gouvernement déposera son projet de loi sur la laïcité de l'État québécois. Le projet de loi inspiré par les travaux de la commission Bouchard-Taylor déterminera les métiers et les professions de l'appareil étatique qui seront soumis à l'interdiction de porter un signe qui manifesterait une orientation religieuse. Au cœur de cette proposition se trouve la notion d'autorité coercitive qui servira de fondement pour désigner les employés qui devront respecter la loi. Nous savons de source gouvernementale que les enseignantes et les enseignants du primaire et du secondaire se trouvent parmi les professions visées par la future loi. Étant d'accord avec l'objectif de la loi, je me permets toutefois de souligner que le personnel enseignant ne détient pas une autorité coercitive vis-à-vis des élèves à qui il s'adresse et que la détention d'un pouvoir de coercition ne doit pas être le fondement de l'interdiction du port de signes religieux par le personnel enseignant.

Dans une société démocratique, le but premier de l'école est la transmission des connaissances dans les matières rendues obligatoires par l'État. C'est le caractère universel de la science qui fait du savoir un bien commun et donc un droit pour tous et toutes d'en jouir à travers les institutions publiques. Cette transmission se déroule à l'école publique dans des classes où se retrouvent

les élèves et les enseignants. C'est donc en vertu d'un parti pris commun des citoyennes, des citoyens et du gouvernement en faveur de l'instruction que chaque enfant se trouve dans l'obligation de fréquenter l'école.

Il en découle que le lien qui unit le prof et l'élève est un lien moral entre une personne qui détient un savoir et un enfant qui accepte la transmission de ce savoir. Cette autorité n'est pas coercitive, elle est d'une autre nature. Elle est d'ordre éducative. Elle trouve sa source dans la somme des connaissances acquises, dans l'histoire de l'humanité et dans la responsabilité des profs de transmettre cet acquis. Il y a un accord mutuel entre ces deux partis et c'est cette entente qui fonde l'autorité du maître. Ce sont bien sûr les parents qui prennent la décision au nom de l'enfant, étant entendu que ceux-ci sont présumés obéir à leurs parents. Le prof détient une autorité éducative qui n'a rien de commun avec l'autorité coercitive que peuvent détenir les policiers ou les juges.

Les abus intellectuels

Quel sera alors le fondement de la laïcité à l'école si ce n'est plus le pouvoir de contraindre ? Le principe de base qui doit fonder la laïcité scolaire est celui de la protection de la jeunesse. Ce principe qui existe déjà dans la loi québécoise ne doit pas viser la seule protection physique ou psychologique des enfants, mais aussi la protection contre tout brigandage idéologique, qu'il soit religieux, politique, social ou économique, contre toute forme de manipulation qui cherche-

rait à profiter d'enfants et d'adolescents qui ne sont pas des adultes, n'ayant pas atteint l'âge de la majorité, qui est de 18 ans.

La laïcité scolaire sert à protéger la jeunesse contre les abus intellectuels. Elle doit permettre à l'élève d'apprendre sans être soumis à la partisanerie, qu'elle soit religieuse ou autre. Une enseignante ou un enseignant n'affiche pas ses choix politiques ou religieux devant ses élèves par respect pour l'intelligence de ceux-ci. Les élèves doivent apprendre à penser par eux-mêmes, en toute liberté. De ce point de vue, le port d'un signe religieux par le professeur constitue une pression indue qui s'exerce sur le développement intellectuel d'un jeune dans la mesure où l'affection, l'admiration ou la détestation qu'un élève voue à un prof peut transformer celui-ci en prosélyte ou en repoussoir d'une quelconque croyance.

En conclusion, il faut craindre et comprendre que si la loi devait imposer la laïcité à l'école en la fondant sur l'autorité coercitive plutôt que sur la protection des élèves, elle changerait d'une manière fondamentale le statut du personnel enseignant. Elle donnerait au personnel enseignant des pouvoirs qui transformeraient les profs en apprentis gendarmes, et des moyens de répression qui dénatureraient leur travail. Il faut souhaiter une laïcité scolaire fondée sur la protection de l'intelligence des jeunes contre toutes les forces sociales qui pourraient avoir intérêt à les manipuler. L'histoire du Québec d'avant la Révolution tranquille montre que nous ne sommes pas à l'abri d'une telle régression.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

B 12 | PETITES ANNONCES


ADRESSES DE PRESTIGE REGROUPEMENT IMMOBILIER

<p>BOLTON-OUEST</p>  <p>BONNE ANNÉE 1890 – Résidence en briques 5 ch., en excellent état. Domaine de 202 acres de champs, boisé et lac privé. Écurie 7 stables, maison d'invités. L'appel de la nature non loin de Knowlton/Lac Brome 1 800 000\$</p> <p>LOIS HARDACKER Ctr. imm. Agréé. Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière</p>	<p>LAC BROME</p>  <p>L'ESTRIENNE – Résidence 5 ch. construite en 2006 respectant les traditions architecturales de la région, grand bâtiment accessoire. 79 acres, érables, long chemin d'entrée. Pour une vie élégante à la campagne. 3 000 000\$</p> <p>450 242-2000 www.loishardacker.com</p>
---	---

Malgré mes 80 ans +, je suis encore **DISPONIBLE**

Sachez aussi que je suis toujours alerte, enthousiaste, travaillante et dévouée.

Pour vos projets immobiliers, **CONTACTEZ-MOI!**



Depuis presque 31 ans

Charlotte MICHAUD
cmichaud@sutton.com
514.894.0866
10h à 22h

groupe sutton-immobilier inc.
Agence immobilière
514.272.1010

Vous êtes à la bonne adresse
mariesicotte.com




Marie Sicotte
COURTIER IMMOBILIER
Groupe Sutton Centre Ouest
514 953 9808
marie@mariesicotte.com

Sutton BARNES SICOtte



WESTMOUNT
7 Av. Thornhill - 1 895 000 \$
Emplacement de choix ! Charmant semi-détaché de 3 CAC avec joli jardin.
MLS: 16729278



WESTMOUNT
561 Av. Grosvenor - 1 795 000 \$
Petit bijou au style contemporain offrant 5 CAC ! Complètement rénové !
MLS: 11245905

NOUVEAUTÉS



WESTMOUNT Adj.
3134 Ch. Trafalgar Heights
Somptueuse propriété offrant des vues à couper le souffle dans un emplacement de choix !
Listing Exclusif



ÎLE DES SŒURS
80 rue Berlioz #201 - 725 000 \$
1^{ère} fois sur le marché ! Condo de 2 CAC + salle familiale offrant vues époustouflantes des jardins et du fleuve.
MLS: 13217683

Bord du lac Pontbriand / Terrain de 161 983 PC



5 | creusée | 2 portes | spa
RAWDON centris 20742497 924 900 \$

Nouveau prix / Accès au lac



3 | creusée | 2 doubles | Terrain 53 625 PC
RAWDON centris 10295922 749 900 \$

Nouveau prix / Directement au bord du fleuve



4 | 3 | 2 simples | Terrain 17 676 PC
LAVALTRIE centris 9383960 539 000 \$

Nouveau prix / 118.59 ARPENTS



4 | hors-terre | à bois | Havre de paix
SAINT-CÔME centris 9984673 549 900 \$

Bord du Lac Léon / Intergénération



4 | 2 | au bois | À aire ouverte
STE-MARCELLINE-DE-KILDARE centris 18260583 485 000 \$

Nouveau prix / Intérieur de rêve



4 | 2 | double | Terrain 64 665 PC
SAINTE-JULIENNE centris 10137018 469 900 \$

Bord du lac Côme / Endroit très intime



3 | au bois | simple | Terrain 104 220 PC
SAINT-CÔME centris 28289042 424 000 \$

Nouveau prix / Accès au Lac



3 | 2 | Véranda | Terrain 122 607 PC
SAINT-CÔME centris 16469917 259 900 \$

UN COURTIER À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS



RE/MAX Prestige, 10 WILFRID RANGER, ST-CHARLES BORROMÉE, QC, J6E 8M7




REALTA
agence immobilière

ANNE-MARIE MARTINO
courtier immobilière

T 514 789 2889
realta.ca

10 ans REALTA
UNE QUESTION DE VALEURS



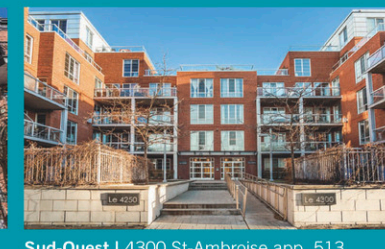

VISITES LIBRES | dimanche 14h à 16h

 Griffintown 1226A Ottawa 349 000 \$	 Notre-Dame-de-Grâce 2301 Hampton 425 000 \$	 Côte-des-Neiges 2523 Côte-Ste-Catherine 615 000 \$
---	--	--

SUR RENDEZ-VOUS

 Outremont 59 Springgrove 2 950 000 \$	 Outremont adj. 5586 Woodbury 765 000 \$	 Plateau 4322 Garnier 549 000 \$	 Centre-Ville 2021 De Bullion 695 000 \$
 Ahuntsic 12320 Lachapelle app. 111 189 000 \$	 Lorraine 5 place de Toul 525 000 \$	 St-Sulpice 731-731A Bord-de-l'Eau 545 000 \$	 Morin-Heights 14 Susan 335 000 \$

VENDU PAR REALTA

 Plateau 5667 de l'Esplanade 500 000 \$	 Plateau 5665 de l'Esplanade 550 000 \$	 Sud-Ouest 4300 St-Ambroise app. 513 820 000 \$	 Petite-Patrie 7137-7141 Christophe-Colomb 749 000 \$
--	---	--	--